



N° 16F0006X au catalogue

# Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises



2004



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca) ou par téléphone entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### **Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :**

Service de renseignements **1-800-263-1136**

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants **1-800-363-7629**

Télécopieur **1-877-287-4369**

Renseignements concernant le Programme des services de dépôt **1-800-635-7943**

Télécopieur pour le Programme des services de dépôt **1-800-565-7757**

**Centre de renseignements de Statistique Canada : 1-613-951-8116**

Télécopieur **1-613-951-0581**

## Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 16F0006X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique Publications.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de *service à la clientèle* qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle.

Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada  
Division des comptes et de la statistique de l'environnement

# Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises

2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2007

N° 16F0006X au catalogue

ISSN 1701-6290

Périodicité : à tous les 2 ans

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 16F0006X).

---

## **Note de reconnaissance**

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

# Informations pour l'utilisateur

---

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

## Remerciements

La présente publication n'aurait pu être réalisée sans la collaboration des répondants à l'enquête et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance.

Ce rapport a été préparé par la Division des comptes et de la statistique de l'environnement sous la direction de **Rob Smith**, directeur, et de **Bruce Mitchell**, chef, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement. La collecte des données a été effectuée par la Division des opérations et de l'intégration (**Catherine Bois**, directeur) et la Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Jeffrey Fritzsche**, analyste principal, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement, a assuré la gestion de l'enquête.

La contribution importante des personnes suivantes à diverses étapes du projet mérite d'être soulignée :

**Peter Van Wesenbeeck**

**Marc Lavergne**

**Gordon Dewis**

**Sheri Vermette**

**Laurie Jong**

## Avant propos

---

La présente publication entend traiter des estimations de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), 2004. L'enquête porte sur les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation effectuées en 2004 par les entreprises en prévision ou par suite d'une réglementation, d'une convention ou d'un accord volontaire en matière de protection de l'environnement. La réglementation environnementale en vigueur ou prévue a une influence déterminante sur l'évolution des dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement.

Les administrations publiques canadiennes adoptent divers règlements visant à prévenir ou à réduire la pollution de l'air, les effluents et les déchets solides ainsi qu'à protéger la faune et l'habitat. Cependant, les dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement peuvent également être tributaires de conventions ou d'ententes volontaires entre les représentants des administrations publiques et de l'industrie. L'importance de ces accords ne cesse de croître ; ces derniers incluent des mesures précises en matière de prévention ou de réduction de la pollution.

L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE) vise à combler des lacunes statistiques relativement au coût de la protection de l'environnement pour l'industrie et à la demande de produits et de services environnementaux connexes. En plus de couvrir les dépenses des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, l'EDPE, dont la portée a été élargie, couvre depuis 1997 l'adoption de pratiques de gestion environnementale, de pratiques de prévention de la pollution et de technologies environnementales. Depuis l'année de référence 1998, l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement est passée d'une enquête annuelle à une enquête biennale, en partie pour réduire le fardeau du répondant.

En 2002, l'EDPE a modifié son questionnaire afin de recueillir des données sur les mesures prises par l'industrie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le questionnaire a été mis au point par un groupe de travail interministériel financé dans le cadre du Plan d'action 2000 du gouvernement fédéral.

# Table des matières

---

<b>Faits saillants</b>	<b>6</b>
<b>Analyse</b>	<b>7</b>
Tableaux sur les dépenses de protection de l'environnement	7
Tableaux	8
Tableaux sur la gestion et les technologies environnementales	8
Tableaux	9
Tableaux sur les technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	9
Tableaux	9
<b>Produits connexes</b>	<b>11</b>
<b>Tableaux statistiques</b>	
1 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2004	13
2 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2004	13
3 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2004	14
4 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2004	14
5 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2004	15
6 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2004	15
7 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2004	16
8 Dépenses totales au chapitre de la lutte contre la pollution et de la prévention de la pollution selon la région et l'industrie, 2004	16
9 Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie, 2004	17
10 Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2004	17
11 Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie, 2004	18
12 Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2004	18
13 Pratiques de gestion environnementale par les entreprises, 2004	19
14 Répartition des pratiques de gestion environnementale selon l'industrie, 2004	19
15 Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la province ou le territoire, 2004	20

**Table des matières – suite**

16	Répartition des pratiques environnementales selon le nombre d'employés, 2004	20
17	Méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie, 2004	21
18	Méthodes de prévention de la pollution selon la province ou le territoire, 2004	21
19	Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon le nombre d'employés, 2004	22
20	Répartition de l'utilisation des technologies environnementales, 2004	22
21	Répartition des entreprises ayant déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2004	23
22	La proportion d'établissements dans les industries associées au combustible fossile qui ont reportés les réductions des émissions de gaz à effet de serre, 2004	23
23	Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon l'industrie, 2004	24
24	Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon la province ou territoire, 2004	24
25	Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon l'industrie, 2004	25
26	Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon la province ou le territoire, 2004	25
27	Obstacles à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries, 2004	26
28	Obstacles à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries – Innovateurs versus non innovateurs, 2004	27
29	Indicatifs à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries, 2004	28
30	Indicatifs à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries – Innovateurs versus non innovateurs, 2004	29
31	Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon l'industrie, 2004	30
32	Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon la province ou le territoire, 2004	31
33	Répartition des procédés et technologies de conservation de l'énergie selon le nombre d'employés, 2004	32

**Qualité des données, concepts et méthodologie**

Introduction	33
Sources de données et méthodologie	34
Méthodologie générale	35
Concepts et variables mesurées	38
Exactitude des données	41

## Faits saillants

---

- La classe canadienne a signalé des dépenses de 6,8 milliards de dollars vouées à la protection de l'environnement en 2004, un chiffre pratiquement inchangé par rapport à celui de 2002. Ces résultats font suite à des augmentations importantes des dépenses de 2000 à 2002. Même si le total des dépenses n'a pas changé, les entreprises ont dépensé davantage pour des projets de prévention de la pollution et d'assainissement et de déclassement de sites, mais elles ont moins dépensé pour des projets de lutte contre la pollution au point de rejet. Les industries énergétiques ont été en grande partie responsables de cette hausse des investissements entre 2000 et 2002. Bien que l'industrie des produits du pétrole et du charbon ait continué à accroître ses investissements dans la protection environnementale, les industries minières, des métaux de première transformation et des produits minéraux non métalliques sont les autres industries qui ont signalé une hausse de leurs investissements par rapport à 2002.



# Analyse

---

## Tableaux sur les dépenses de protection de l'environnement

Les entreprises canadiennes ont consacré 6,8 milliards de dollars à la protection de l'environnement en 2004, montant pratiquement inchangé par rapport aux chiffres de 2002.

Dans l'ensemble, le total des dépenses en immobilisations (2,9 milliards de dollars, -1,0 %) et des dépenses d'exploitation (3,8 milliards de dollars, +0,1 %) consacrées à la protection de l'environnement entre 2002 et 2004 a peu changé.

La prévention de la pollution représentait plus de la moitié (53 %) des dépenses en immobilisations liées à l'environnement en 2004, soit une hausse par rapport à 2002 (50 %). Par ailleurs, la lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) représentait 25 % des dépenses en immobilisations liées à la protection de l'environnement, contre à 32 % en 2002.

Même si les dépenses en immobilisations consacrées à la prévention de la pollution ont augmenté de 80,8 millions de dollars pour passer à 1,5 milliard de dollars, les dépenses en immobilisations consacrées aux procédés en bout de chaîne ont diminué de 251,6 millions de dollars pour passer à 0,71 milliard de dollars. L'industrie a affiché des dépenses d'exploitation liées à la lutte contre la pollution de 1,5 milliard de dollars, soit une baisse de 197,7 millions de dollars comparativement à 2002<sup>1</sup>.

Les dépenses liées à la protection de l'environnement ont affiché une grande variabilité au niveau de l'industrie : les dépenses de certaines industries ont augmenté de plus de 20 % tandis que celles d'autres industries ont diminué de plus de 20 %.

L'industrie du pétrole et du charbon a continué de moderniser ses raffineries pour respecter le nouveau règlement sur le soufre, ses dépenses en immobilisations étant passées de 811 millions de dollars en 2002 (une hausse de 35 % par rapport à 2000) à 933 millions de dollars en 2004 (+15 %). Les investissements les plus importants sont imputables au matériel de prévention de la pollution (779,5 millions de dollars), suivi du matériel de lutte contre la pollution (93,1 millions de dollars).

L'industrie minière a affiché des augmentations considérables des investissements dans le matériel de lutte contre la pollution en 2004 comparativement à 2002, soit une hausse de 49,6 millions de dollars à 85,9 millions de dollars, tandis que les investissements dans la prévention de la pollution ont atteint 51,8 millions de dollars, soit une hausse de 20,6 millions de dollars. Les dépenses ont été consacrées à des projets tels que la désaffectation de sites et le traitement de l'eau.

L'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité a enregistré une baisse considérable des dépenses liées à la protection de l'environnement en 2004 par rapport à 2002 (de 837,7 millions de dollars à 507,8 millions de dollars). À l'exception des dépenses en immobilisations liées aux vérifications et aux évaluations environnementales, où les dépenses sont passées de 69,4 millions de dollars à 96,3 millions de dollars, la plupart des dépenses ont diminué. La baisse la plus importante est survenue dans les dépenses en immobilisations, qui ont chuté, passant de 511,9 millions de dollars en 2002 à 282,5 millions de dollars en 2004 (-44,8 %). La majeure partie de cette diminution est attribuable aux investissements moins grands dans des projets d'immobilisations en bout de chaîne et liés à la prévention de la pollution.

Les entreprises ont consacré 955 millions de dollars en 2004 aux technologies qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES), soit une diminution par rapport à 1,1 milliard de dollars en 2002. La répartition des dépenses a également changé entre 2002 et 2004. Bien que les dépenses d'exploitation soient passées de 523,0 millions de

1. Les figures n'incluent pas l'« autre catégorie de l'industrie de la fabrication ».

dollars à 575,8 millions de dollars, cette hausse a été plus que compensée par une baisse de 35 % des dépenses en immobilisations consacrées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de 583,3 millions de dollars en 2002 à 379,3 millions de dollars en 2004.

Les sociétés d'extraction pétrolière et gazière ont investi 124,8 millions de dollars dans la réduction des émissions de GES en 2004. Même s'il s'agit des dépenses les plus importantes comparativement aux 15 autres groupes d'industries de l'enquête, ce montant représentait également une diminution de 46 % par rapport à 2002. L'industrie des produits du bois a été le deuxième plus important investisseur, soit 45,9 millions de dollars, ce qui constitue une hausse par rapport à 19,3 millions de dollars en 2002. L'industrie de la production, de la transmission et de la distribution d'électricité a investi 21,2 millions de dollars dans la réduction des émissions de GES, soit une baisse par rapport à 98,8 millions de dollars en 2002.

## Tableaux

Tableau 1, Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2004.

Tableau 2, Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2004.

Tableau 3, Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2004.

Tableau 4, Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2004.

Tableau 5, Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2004.

Tableau 6, Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2004.

Tableau 7, Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2004.

Tableau 8, Dépenses totales au chapitre de la lutte contre la pollution et de la prévention de la pollution selon la région et l'industrie, 2004.

Tableau 9, Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie, 2004.

Tableau 10, Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2004.

Tableau 11, Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie, 2004.

Tableau 12, Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2004.

## Tableaux sur la gestion et les technologies environnementales

Environ le tiers des entreprises a déclaré utiliser un système de gestion ou de contrôle de la consommation d'énergie en 2004, tandis qu'un pourcentage légèrement moins grand (29 %) a mentionné avoir effectué une vérification du rendement énergétique au cours des trois dernières années. Une proportion semblable d'entreprises (33 %) a indiqué avoir réalisé des économies après avoir adopté des pratiques ou des technologies de gestion de l'environnement en 2004.

## Tableaux

Tableau 13, Pratiques de gestion environnementale par les entreprises, 2004.

Tableau 14, Répartition des pratiques de gestion environnementale selon l'industrie, 2004.

Tableau 15, Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la province ou le territoire, 2004.

Tableau 16, Répartition des pratiques environnementales selon le nombre d'employés, 2004.

Tableau 17, Méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie, 2004.

Tableau 18, Méthodes de prévention de la pollution selon la province ou le territoire, 2004.

Tableau 19, Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon le nombre d'employés, 2004.

Tableau 20, Répartition de l'utilisation des technologies environnementales, 2004.

Tableau 21, Répartition des entreprises ayant déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2004.

## Tableaux sur les technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le quart des entreprises (26 %) des 16 groupes d'industries de l'enquête a déclaré avoir adopté du matériel et des systèmes nouveaux ou grandement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en 2004. Les entreprises du secteur de l'extraction pétrolière et gazière étaient les plus susceptibles (63 %) d'avoir adopté du matériel ou des systèmes nouveaux ou grandement améliorés, suivies de l'industrie de la distribution de gaz naturel (53 %). Dans l'ensemble, près de la moitié des entreprises a fait savoir que l'impact sur les émissions de GES était faible.

Dans presque toutes les industries, le rendement de l'investissement suffisant a été mentionné comme la principale raison pour adopter des technologies innovatrices afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, suivi de la politique organisationnelle. Le plus grand obstacle indiqué était le coût élevé du matériel.

Comme en 2002, la majorité des dépenses en immobilisations liées à la lutte contre la pollution (LCP) et à la prévention de la pollution en 2004 étaient destinées au traitement des émissions dans l'air. L'orientation de la majorité des investissements vers la réduction de la pollution de l'air est la poursuite d'une tendance observée lors des cycles d'enquête précédents.

L'utilisation des technologies pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre a peu changé en 2004 comparativement à 2002. Par exemple, le recours à la cogénération, aux systèmes d'énergie éolienne, aux systèmes d'énergie solaire et aux combustibles de substitution n'a pratiquement pas changé, tandis que le recours à du matériel et des systèmes alimentés par un carburant de remplacement a augmenté légèrement, soit de 5 % à 8 %.

## Tableaux

Tableau 22, La proportion d'établissements dans les industries associées au combustible fossile qui ont reportés les réductions des émissions de gaz à effet de serre, 2004.

Tableau 23, Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon l'industrie, 2004.

Tableau 24, Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon la province ou territoire, 2004.

Tableau 25, Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon l'industrie, 2004.

Tableau 26, Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon la province ou le territoire, 2004.

Tableau 27, Obstacles à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries, 2004.

Tableau 28, Obstacles à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries – Innovateurs versus non innovateurs, 2004.

Tableau 29, Indicateurs à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries, 2004.

Tableau 30, Indicateurs à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries – Innovateurs versus non innovateurs, 2004.

Tableau 31, Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon l'industrie, 2004.

Tableau 32, Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon la province ou le territoire, 2004.

Tableau 33, Répartition des procédés et technologies de conservation de l'énergie selon le nombre d'employés, 2004.

## Produits connexes

---

### Choisis parmi les publications de Statistique Canada

---

16F0006P	Les dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises (données provisoires)
16F0024X	Gestion et technologies environnementales du secteur des entreprises

---

### Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

---

1903	Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement
------	---

---

### Choisis parmi les tableaux sommaires de Statistique Canada

---

- *Dépenses de protection de l'environnement selon l'industrie et l'activité*

## **Tableaux statistiques**

---

---

**Tableau 1**  
**Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2004**

	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) <sup>1</sup>	Autres dépenses de protection de l'environnement <sup>2</sup>	Total	Part du total
	millions de dollars			pourcentage
Exploitation forestière	0,8	1,5	2,3	0,1
Extraction de pétrole et de gaz	292,7	268,7	561,4	19,2
Extraction minière	139,4	31,1	170,6	5,8
Production, transport et distribution d'électricité	158,1	124,3	282,5	9,7
Distribution de gaz naturel	10,3	4,0	14,3	0,5
Aliments	76,8	4,4	81,1	2,8
Boissons et produits du tabac	10,6	0,0 <sup>s</sup>	10,6	0,4
Produits en bois	79,1	1,4	80,4	2,8
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	155,5	7,6	163,1	5,6
Produits du pétrole et du charbon	888,5	45,1	933,6	32,0
Produits chimiques	75,7	9,0	84,7	2,9
Produits minéraux non métalliques	84,1	19,6	103,6	3,6
Première transformation des métaux	159,1	9,9	169,0	5,8
Fabrication de produits métalliques	33,6	0,2	33,8	1,2
Matériel de transport	86,5	1,0	87,5	3,0
Transport par pipeline	42,6	11,8	54,4	1,9
<b>Dépenses en immobilisations, excluant « autres industries manufacturières »</b>	<b>2 293,3</b>	<b>539,6</b>	<b>2 832,9</b>	<b>97,1</b>
Autres industries manufacturières	81,5	3,3	84,8	2,9
<b>Total</b>	<b>2 374,8</b>	<b>542,9</b>	<b>2 917,6</b>	<b>100,0</b>

1. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) couvrent les dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution et la surveillance environnementale.
2. Les dépenses en immobilisations liées aux autres dépenses de protection de l'environnement couvrent les dépenses en immobilisations visant les évaluations et vérifications environnementales, l'assainissement et la désaffectation des sites ainsi que la protection de la faune et de l'habitat.

**Note(s) :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 2**  
**Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2004**

	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total	Part du total
	millions de dollars						pourcentage	
Exploitation forestière	0,2	0,0 <sup>s</sup>	x	x	0,5	0,1	2,3	0,1
Extraction de pétrole et de gaz	19,8	23,6	232,5	12,6	65,5	207,3	561,4	19,2
Extraction minière	1,8	6,4	18,6	6,2	85,9	51,8	170,6	5,8
Production, transport et distribution d'électricité	6,3	96,3	16,4	11,6	80,1	71,8	282,5	9,7
Distribution de gaz naturel	0,1	0,4	x	x	2,2	8,0	14,3	0,5
Aliments	6,0	0,2	x	x	34,7	36,0	81,1	2,8
Boissons et produits du tabac	0,0 <sup>s</sup>	0,0	0,0 <sup>s</sup>	0,0	6,0	4,5	10,6	0,4
Produits en bois	2,0	0,4	0,2	0,7	30,7	46,4	80,4	2,8
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	2,6	0,3	7,1	0,2	99,7	53,3	163,1	5,6
Produits du pétrole et du charbon	15,9	4,0	37,5	3,7	93,1	779,5	933,6	32,0
Produits chimiques	4,9	2,5	6,4	0,1	32,5	38,3	84,7	2,9
Produits minéraux non métalliques	3,7	1,3	6,0	12,2	25,7	54,6	103,6	3,6
Première transformation des métaux	9,2	0,7	9,3	0,0 <sup>s</sup>	103,2	46,7	169,0	5,8
Fabrication de produits métalliques	1,0	0,1	0,0 <sup>s</sup>	0,1	12,3	20,3	33,8	1,2
Matériel de transport	1,4	0,9	0,0 <sup>s</sup>	0,0 <sup>s</sup>	33,1	52,0	87,5	3,0
Transport par pipeline	0,5	4,4	6,5	0,9	4,7	37,3	54,4	1,9
<b>Dépenses en immobilisations, excluant « autres industries manufacturières »</b>	<b>75,4</b>	<b>141,5</b>	<b>345,5</b>	<b>52,6</b>	<b>710,0</b>	<b>1 507,9</b>	<b>2 832,9</b>	<b>97,1</b>
Autres industries manufacturières <sup>1</sup>	..	..	..	..	..	..	84,8	2,9
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>2 917,6</b>	<b>100,0</b>

1. Une répartition détaillée des dépenses par activité de protection de l'environnement n'est disponible que pour les industries énumérées.

**Note(s) :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 3**  
**Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2004**

	Surveillance environ- nementale	Évaluations et vérifications environ- nementales	Assainis- sement et désaffec- tation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total	Part du total
	millions de dollars						pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	3,6	0,4	3,8	0,5	8,6	14,6	31,5	1,1
Île-du-Prince-Édouard	0,1	0,0 <sup>s</sup>	0,0 <sup>s</sup>	0,1	1,5	2,6	4,3	0,2
Nouvelle-Écosse	2,1	2,7	5,2	2,5	14,3	21,5	48,2	1,7
Nouveau-Brunswick	0,7	0,2	1,8	0,4	10,6	65,3	79,0	2,8
Québec	14,9	x	x	7,9	140,5	140,0	369,4	13,0
Ontario	15,1	6,0	17,1	10,0	220,6	374,2	642,9	22,7
Manitoba	1,9	x	x	4,6	20,2	52,0	137,9	4,9
Saskatchewan	2,7	3,2	21,8	2,1	34,4	68,3	132,5	4,7
Alberta	26,5	28,6	234,3	20,4	168,3	675,2	1 153,3	40,7
Colombie-Britannique	7,6	7,8	26,8	3,8	87,2	87,7	220,9	7,8
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0,2	1,1	1,1	0,4	3,8	6,5	13,0	0,5
<b>Canada</b>	<b>75,4</b>	<b>141,5</b>	<b>345,5</b>	<b>52,6</b>	<b>710,0</b>	<b>1 507,9</b>	<b>2 832,9</b>	<b>100,0</b>

**Note(s) :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 4**  
**Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 2004**

	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) <sup>1</sup>	Autres dépenses de protection de l'environnement <sup>2</sup>	Total	Part du total
	millions de dollars			pourcentage
Exploitation forestière	29,0	171,0	200,0	5,2
Extraction de pétrole et de gaz	267,0	332,9	599,9	15,6
Extraction minière	179,7	112,9	292,6	7,6
Production, transport et distribution d'électricité	84,5	140,9	225,3	5,9
Distribution de gaz naturel	17,8	8,9	26,6	0,7
Aliments	142,3	25,2	167,4	4,4
Boissons et produits du tabac	10,8	3,5	14,2	0,4
Produits en bois	101,5	46,0	147,5	3,8
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	369,6	39,6	409,2	10,7
Produits du pétrole et du charbon	109,9	137,1	246,9	6,4
Produits chimiques	268,0	64,8	332,8	8,7
Produits minéraux non métalliques	51,0	22,5	73,6	1,9
Première transformation des métaux	527,0	45,6	572,6	14,9
Fabrication de produits métalliques	40,9	9,7	50,6	1,3
Matériel de transport	115,5	23,5	138,9	3,6
Transport par pipeline	37,4	35,6	73,0	1,9
<b>Dépenses en immobilisations, excluant « autres industries manufacturières »</b>	<b>2 351,8</b>	<b>1 219,7</b>	<b>3 571,5</b>	<b>93,1</b>
Autres industries manufacturières	241,7	23,0	264,7	6,9
<b>Total</b>	<b>2 593,5</b>	<b>1 242,7</b>	<b>3 836,1</b>	<b>100,0</b>

1. Les dépenses d'exploitation de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) incluent les dépenses d'exploitation visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution, la surveillance environnementale et l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout.

2. Les dépenses d'exploitation visant les autres dépenses de protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation au chapitre des évaluations et vérifications environnementales, de l'assainissement et le désaffectation de sites, de la protection de la faune et de l'habitat, des frais, amendes et permis, et des autres activités de protection de l'environnement.

**Note(s) :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.



**Tableau 5**  
**Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 2004**

	Dépenses de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) <sup>1</sup>	Autres dépenses de protection de l'environnement <sup>2</sup>	Total	Part du total
	millions de dollars		pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	41,2	15,7	56,9	1,5
Île-du-Prince-Édouard	9,2	5,6	14,7	0,4
Nouvelle-Écosse	44,4	31,3	75,7	2,0
Nouveau-Brunswick	93,1	24,8	117,9	3,1
Québec	560,4	139,1	699,5	18,2
Ontario	930,3	307,3	1 237,6	32,3
Manitoba	96,4	32,2	128,7	3,4
Saskatchewan	95,1	42,3	137,3	3,6
Alberta	425,3	441,4	866,7	22,6
Colombie-Britannique	274,0	168,2	442,3	11,5
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	24,1	34,7	58,8	1,5
<b>Canada</b>	<b>2 593,5</b>	<b>1 242,7</b>	<b>3 836,1</b>	<b>100,0</b>

1. Les dépenses d'exploitation de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution (PPLCP) incluent les dépenses d'exploitation visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne), les procédés de prévention de la pollution, la surveillance environnementale et l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout.
2. Les dépenses d'exploitation visant les autres dépenses de protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation au chapitre des évaluations et vérifications environnementales, de l'assainissement et de la désaffectation de sites, de la protection de la faune et de l'habitat, des frais, amendes et permis, et des autres activités de protection de l'environnement.

**Note(s) :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ce tableau inclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 6**  
**Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et l'industrie, 2004**

	Surveillance environ- nementale	Évaluations et vérifi- cations environ- nementales	Assainis- sement et désaffecta- tion des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de lutte contre la pollution et de (procédés en bout de chaîne) <sup>1</sup>	Procédés de prévention de la pollution	Frais, amendes et permis	Autres	Total	Part du total
	millions de dollars								pourcentage	
Exploitation forestière	5,2	13,9	35,1	113,7	19,6	4,2	2,0	6,4	200,0	5,2
Extraction de pétrole et de gaz	39,0	26,9	196,7	6,2	187,0	40,9	25,2	77,9	599,9	15,6
Extraction minière	38,8	11,3	80,0	2,3	101,9	38,9	7,4	11,9	292,6	7,6
Production, transport et distribution d'électricité	16,0	26,0	30,4	18,6	49,0	19,5	5,8	60,0	225,3	5,9
Distribution de gaz naturel	0,4	0,9	0,7	0,3	1,3	16,1	0,7	6,3	26,6	0,7
Aliments	33,6	2,9	4,8	0,2	88,5	20,2	11,7	5,6	167,4	4,4
Boissons et produits du tabac	0,9	0,5	0,2	0,0 <sup>s</sup>	9,3	0,6	2,0	0,7	14,2	0,4
Produits en bois	25,9	3,3	9,2	21,1	49,5	26,1	5,0	7,4	147,5	3,8
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	38,3	5,4	4,5	5,5	243,4	87,9	10,8	13,4	409,2	10,7
Produits du pétrole et du charbon	12,0	2,3	123,5	0,2	56,2	41,8	3,2	7,8	246,9	6,4
Produits chimiques	39,0	6,7	26,4	10,7	162,9	66,2	2,9	18,0	332,8	8,7
Produits minéraux non métalliques	7,8	3,5	9,8	0,7	36,4	6,9	3,9	4,7	73,6	1,9
Première transformation des métaux	35,4	9,2	14,9	0,6	391,5	100,0	4,9	15,9	572,6	14,9
Fabrication de produits métalliques	2,8	2,3	2,4	0,0 <sup>s</sup>	35,0	3,1	0,3	4,6	50,6	1,3
Matériel de transport	6,9	4,1	1,1	0,0 <sup>s</sup>	97,0	11,6	0,6	17,5	138,9	3,6
Transport par pipeline	2,5	2,1	18,8	3,7	5,6	29,3	1,1	9,9	73,0	1,9
<b>Dépenses d'exploitations, excluant « autres industries manufacturières »</b>	<b>304,4</b>	<b>121,3</b>	<b>558,6</b>	<b>183,8</b>	<b>1 534,1</b>	<b>513,3</b>	<b>87,7</b>	<b>268,3</b>	<b>3 571,5</b>	<b>93,1</b>
Autres industries manufacturières <sup>2</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	264,7	6,9
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>3 836,1</b>	<b>100,0</b>

1. Inclut les services de gestion des déchets et services d'égout.
2. Une répartition détaillée des dépenses par activité de protection de l'environnement n'est disponible que pour les industries énumérées.

**Note(s) :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 7**  
**Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'activité et la province ou le territoire, 2004**

	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation des sites	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) <sup>1</sup>	Procédés de prévention de la pollution	Frais, amendes et permis	Autres	Total	Part du total
	millions de dollars								pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	5,6	2,0	3,0	4,9	16,9	18,4	2,4	3,4	<b>56,6</b>	1,6
Île-du-Prince-Édouard	0,8	0,5	x	x	4,7	3,4	0,2	x	<b>14,5</b>	0,4
Nouvelle-Écosse	4,9	1,2	x	x	30,5	4,2	2,5	x	<b>70,4</b>	2,0
Nouveau-Brunswick	9,7	2,6	5,6	8,3	58,9	22,1	2,5	5,6	<b>115,3</b>	3,2
Québec	64,2	25,7	35,3	12,7	300,7	107,1	13,8	44,1	<b>603,7</b>	16,9
Ontario	87,3	32,0	121,7	49,8	559,0	174,5	20,2	71,7	<b>1 116,2</b>	31,3
Manitoba	12,1	2,6	10,0	2,2	48,9	25,7	1,7	15,3	<b>118,5</b>	3,3
Saskatchewan	10,9	3,7	21,5	2,9	52,6	29,7	4,9	9,2	<b>135,3</b>	3,8
Alberta	64,8	30,1	271,1	25,6	266,3	83,8	24,3	89,2	<b>855,1</b>	23,9
Colombie-Britannique	29,2	17,5	45,2	68,5	188,7	42,1	14,7	21,3	<b>427,3</b>	12,0
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	14,9	3,4	27,0	1,3	7,0	2,2	0,5	2,5	<b>58,8</b>	1,6
<b>Canada</b>	<b>304,4</b>	<b>121,3</b>	<b>558,6</b>	<b>183,8</b>	<b>1 534,1</b>	<b>513,3</b>	<b>87,7</b>	<b>268,3</b>	<b>3 571,5</b>	<b>100,0</b>

1. Inclut les services de gestion des déchets et services d'égout.

**Note(s)** : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 8**  
**Dépenses totales au chapitre de la lutte contre la pollution et de la prévention de la pollution selon la région et l'industrie, 2004**

	Provinces de l'Atlantique <sup>1</sup>		Québec		Ontario		Provinces de l'Ouest et les Territoires <sup>2</sup>		Colombie- Britannique		Canada Total
	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	Lutte contre la pollution	Prévention de la pollution	
	millions de dollars										
Exploitation forestière	x	1,0	1,8	0,3	x	0,4	1,0	0,2	7,3	2,5	<b>24,5</b>
Extraction de pétrole et de gaz	13,6	x	0,0	0,0	x	x	216,3	232,6	x	5,6	<b>500,8</b>
Extraction minière	4,1	15,4	19,6	9,3	59,9	17,3	71,7	33,0	32,7	15,7	<b>278,5</b>
Production, transport et distribution d'électricité	x	x	x	x	24,4	14,9	69,5	29,6	1,3	x	<b>220,4</b>
Distribution de gaz naturel	0,0	0,0	x	x	x	x	2,6	12,2	x	x	<b>27,6</b>
Aliments	17,5	9,9	22,5	10,8	44,6	20,3	29,4	11,3	9,2	4,0	<b>179,4</b>
Boissons et produits du tabac	0,9	0,3	4,0	2,3	8,5	1,8	0,8	0,3	1,1	0,4	<b>20,4</b>
Produits en bois	7,5	3,1	17,3	9,8	18,5	16,2	16,3	24,6	20,6	18,7	<b>152,7</b>
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	46,6	24,4	87,6	45,8	75,9	31,9	24,6	18,1	108,3	21,0	<b>484,2</b>
Produits du pétrole et du charbon	x	x	33,2	47,9	30,8	213,4	61,8	472,1	x	x	<b>970,5</b>
Produits chimiques	1,3	0,7	32,1	20,6	99,2	50,7	58,3	30,4	4,4	2,1	<b>299,8</b>
Produits minéraux non métalliques	2,2	1,8	21,0	21,3	19,3	19,8	11,4	11,9	8,2	6,7	<b>123,6</b>
Première transformation des métaux	x	x	165,1	58,1	256,9	74,1	19,8	8,7	x	x	<b>641,5</b>
Fabrication de produits métalliques	1,5	0,2	7,4	1,2	30,7	20,6	6,0	1,1	1,8	0,3	<b>70,7</b>
Matériel de transport	1,2	0,9	14,3	5,7	107,0	53,5	5,6	2,4	2,1	1,1	<b>193,7</b>
Transport par pipeline	0,0 <sup>s</sup>	0,0	x	x	x	x	6,5	54,7	2,7	3,5	<b>76,9</b>
<b>Total</b>	<b>146,0</b>	<b>152,2</b>	<b>441,2</b>	<b>247,2</b>	<b>779,6</b>	<b>548,7</b>	<b>601,5</b>	<b>943,4</b>	<b>275,9</b>	<b>129,9</b>	<b>4 265,4</b>

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

**Note(s)** : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 9**  
**Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie, 2004**

	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site	Bruits, radiations et vibrations	Total
millions de dollars					
Exploitation forestière	0,1	0,0	0,4	0,0	0,5
Extraction de pétrole et de gaz	31,9	13,9	17,0	2,7	65,5
Extraction minière	x	53,1	2,9	x	85,9
Production, transport et distribution d'électricité	x	20,8	9,7	x	80,1
Distribution de gaz naturel	0,4	0,0	1,8	0,0	2,2
Aliments	12,1	11,4	11,0	0,2	34,7
Boissons et produits du tabac	0,5	4,8	0,2	0,6	6,0
Produits en bois	24,7	4,1	1,7	0,1	30,7
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	58,9	29,5	10,6	0,7	99,7
Produits du pétrole et du charbon	41,1	22,5	22,5	7,1	93,1
Produits chimiques	16,8	10,2	4,6	0,9	32,5
Produits minéraux non métalliques	24,3	0,4	0,4	0,6	25,7
Première transformation des métaux	82,1	9,9	10,5	0,8	103,2
Fabrication de produits métalliques	10,6	1,2	0,3	0,1	12,3
Matériel de transport	x	0,5	0,0 <sup>s</sup>	x	33,1
Transport par pipeline	1,1	0,9	2,7	0,0	4,7
<b>Total</b>	<b>409,4</b>	<b>183,0</b>	<b>96,4</b>	<b>21,2</b>	<b>710,0</b>

**Note(s)** : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 10**  
**Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et la province ou le territoire, 2004**

	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site	Bruits, radiations et vibrations	Total
millions de dollars					
Terre-Neuve-et-Labrador	2,8	2,7	x	x	8,6
Île-du-Prince-Édouard	0,5	0,5	0,5	0,0 <sup>s</sup>	1,5
Nouvelle-Écosse	3,4	8,5	2,4	0,0 <sup>s</sup>	14,3
Nouveau-Brunswick	4,5	2,4	3,7	0,0 <sup>s</sup>	10,6
Québec	82,0	37,0	17,8	3,7	140,5
Ontario	150,8	49,1	17,2	3,5	220,6
Manitoba	6,7	10,1	x	x	20,2
Saskatchewan	6,5	21,3	6,6	0,1	34,4
Alberta	95,3	29,4	31,4	12,2	168,3
Colombie-Britannique	55,6	20,0	10,7	0,9	87,2
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	1,4	2,0	0,3	0,1	3,8
<b>Canada</b>	<b>409,4</b>	<b>183,0</b>	<b>96,4</b>	<b>21,2</b>	<b>710,0</b>

**Note(s)** : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. La répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) n'est pas disponible pour la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 11**  
**Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu**  
**environnemental et l'industrie, 2004**

	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site	Bruits, radiations et vibrations	Autres	Total
millions de dollars						
Exploitation forestière	0,0	0,0 <sup>s</sup>	0,0 <sup>s</sup>	0,0	0,1	0,1
Extraction de pétrole et de gaz	131,1	18,9	42,8	3,6	11,0	207,3
Extraction minière	6,2	24,3	21,2	0,0	0,1	51,8
Production, transport et distribution d'électricité	36,7	19,4	x	x	x	71,8
Distribution de gaz naturel	2,1	0,2	5,7	0,0	0,0	8,0
Aliments	11,6	12,3	6,9	0,1	5,2	36,0
Boissons et produits du tabac	2,8	0,9	0,1	0,0	0,7	4,5
Produits en bois	26,7	15,4	x	x	x	46,4
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	27,7	14,3	4,2	1,3	5,7	53,3
Produits du pétrole et du charbon	446,3	170,1	123,5	x	x	779,5
Produits chimiques	14,3	7,3	10,2	0,4	6,0	38,3
Produits minéraux non métalliques	31,8	3,7	7,0	0,1	12,1	54,6
Première transformation des métaux	17,5	3,4	23,4	0,1	2,3	46,7
Fabrication de produits métalliques	19,6	0,1	0,1	0,0	0,5	20,3
Matériel de transport	46,6	1,1	1,8	0,2	2,3	52,0
Transport par pipeline	5,1	15,3	13,4	1,2	2,3	37,3
<b>Total</b>	<b>826,0</b>	<b>306,9</b>	<b>276,9</b>	<b>45,9</b>	<b>52,2</b>	<b>1 507,9</b>

**Note(s)** : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 12**  
**Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu**  
**environnemental et la province ou le territoire, 2004**

	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site	Bruits, radiations et vibrations	Autres	Total
millions de dollars						
Terre-Neuve-et-Labrador	3,5	4,9	5,6	x	x	14,6
Île-du-Prince-Édouard	0,6	1,5	0,5	0,0	0,1	2,6
Nouvelle-Écosse	16,1	3,3	1,3	x	x	21,5
Nouveau-Brunswick	44,4	11,6	6,2	0,0 <sup>s</sup>	3,2	65,3
Québec	68,1	26,9	34,2	2,4	8,5	140,0
Ontario	236,8	79,2	36,8	3,3	18,1	374,2
Manitoba	24,2	18,0	8,3	0,2	1,2	52,0
Saskatchewan	42,1	11,5	11,7	0,8	2,2	68,3
Alberta	332,0	132,7	158,7	x	x	675,2
Colombie-Britannique	56,3	15,0	11,9	1,6	3,0	87,7
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	2,1	2,5	1,7	x	x	6,5
<b>Canada</b>	<b>826,0</b>	<b>306,9</b>	<b>276,9</b>	<b>45,9</b>	<b>52,2</b>	<b>1 507,9</b>

**Note(s)** : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. La répartition des dépenses en immobilisations visant la prévention de la pollution n'est pas disponible pour la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 13**  
**Pratiques de gestion environnementale par les entreprises, 2004**

	Proportion des établissements utilisant cette pratique <sup>1</sup>	Part de l'emploi des établissements utilisant cette pratique
	pourcentage	
Système de gestion environnementale	58	74
Analyse du cycle de vie	14	23
Certification ISO 14000	25	36
Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	42	54
Accords colongitaires en matière d'environnement	23	42
Programme d'acquisition de produits écologiques	12	19
Programme d'éco-étiquetage des produits	5	8
Rapport annuel de performance environnementale	41	59
Autres	7	11
<b>Total</b>	<b>73</b> <sup>2</sup>	<b>85</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau inclut la catégorie « autres industries manufacturières » mais n'inclut pas l'industrie du « transport par pipeline » parce que l'information sur l'emploi n'était pas disponible pour cette industrie.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 14**  
**Répartition des pratiques de gestion environnementale selon l'industrie, 2004**

	Système de gestion du cycle de vie environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	Accords volontaires en matière d'environnement	Programme d'acquisition de produits écologiques	Programme d'éco-étiquetage des produits	Rapport annuel de performance environnementale	Autres	Total <sup>1</sup>
	pourcentage <sup>2</sup>									
Exploitation forestière	82	13	74	56	29	15	21	54	7	<b>88</b>
Extraction de pétrole et de gaz	83	33	11	45	58	9	3	68	17	<b>92</b>
Extraction minière	78	11	19	52	31	13	3	71	13	<b>92</b>
Production, transport et distribution d'électricité	61	31	26	47	43	25	15	55	11	<b>72</b>
Distribution de gaz naturel	80	33	13	64	67	27	13	53	0	<b>87</b>
Aliments	43	9	1	28	10	10	1	27	9	<b>69</b>
Boissons et produits du tabac	62	5	19	33	10	5	0	19	0	<b>71</b>
Produits en bois	46	6	22	33	15	13	12	35	6	<b>59</b>
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	75	7	55	63	34	13	13	70	10	<b>92</b>
Produits du pétrole et du charbon	83	41	31	72	38	3	7	59	11	<b>83</b>
Produits chimiques	67	21	18	55	26	10	5	45	6	<b>81</b>
Produits minéraux non métalliques	45	5	9	33	16	15	6	37	4	<b>66</b>
Première transformation des métaux	56	9	30	35	25	5	1	35	10	<b>69</b>
Fabrication de produits métalliques	39	7	24	28	11	7	1	15	7	<b>52</b>
Matériel de transport	76	24	61	56	19	19	4	41	10	<b>81</b>
Transport par pipeline	93	19	10	51	69	19	0	76	2	<b>97</b>
<b>Total, excluant « autres industries manufacturières »</b>	<b>63</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>45</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>46</b>	<b>8</b>	<b>76</b>
Autres industries manufacturières	40	11	23	31	9	13	2	24	5	<b>63</b>
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>73</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 15**  
**Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la province ou le territoire, 2004**

	Système de gestion environnementale	Analyse du cycle de vie	Certification ISO 14000	Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	Accords volontaires en matière d'environnement	Programme d'acquisition de produits écologiques	Programme d'éco-étiquetage des produits	Rapport annuel de performance environnementale	Autres	Total <sup>1</sup>
	pourcentage <sup>2</sup>									
Terre-Neuve-et-Labrador	48	17	29	52	22	13	4	54	6	<b>76</b>
Île-du-Prince-Édouard	63	13	0	50	38	0	0	33	0	<b>63</b>
Nouvelle-Écosse	60	15	33	44	26	2	8	47	25	<b>84</b>
Nouveau-Brunswick	58	14	28	41	22	20	14	47	3	<b>84</b>
Québec	50	12	24	41	19	8	3	28	5	<b>64</b>
Ontario	55	12	28	41	17	14	4	38	7	<b>72</b>
Manitoba	40	11	11	21	24	13	3	33	13	<b>58</b>
Saskatchewan	80	12	14	42	39	6	3	69	0	<b>86</b>
Alberta	69	22	14	43	41	12	4	52	8	<b>82</b>
Colombie-Britannique	71	15	38	50	28	16	15	58	11	<b>86</b>
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	64	18	9	36	36	9	0	64	13	<b>73</b>
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>73</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau inclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 16**  
**Répartition des pratiques environnementales selon le nombre d'employés, 2004**

	Nombre d'employés par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage <sup>1</sup>			
Système de gestion environnementale	49	63	76	85
Analyse du cycle de vie	14	11	21	27
Certification ISO 14000	18	27	39	43
Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	37	44	55	60
Accords volontaires en matière d'environnement	20	22	37	58
Programme d'acquisition de produits écologiques	9	11	16	23
Programme d'éco-étiquetage des produits	6	6	6	14
Rapport annuel de performance environnementale	33	45	57	74
Autres	6	9	12	14
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>64</b>	<b>77</b>	<b>89</b>	<b>93</b>
<b>Pourcentage du nombre total employés<sup>3</sup></b>	<b>68</b>	<b>79</b>	<b>89</b>	<b>96</b>

1. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la pratique, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

3. Nombre des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une pratique environnementale, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières » et l'industrie du « transport par pipeline ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 17**  
**Méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie, 2004**

	Conception ou reformulation du produit	Modifications de l'équipement ou du procédé de production	Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	Substitution de matériau ou de solvant	Amélioration de la gestion ou des techniques d'achat	Prévention des fuites et déversements	Bonnes pratiques d'exploitation ou formation	Autres	Total <sup>1</sup>
	pourcentage <sup>2</sup>								
Exploitation forestière	5	28	54	10	30	74	81	12	<b>82</b>
Extraction de pétrole et de gaz	23	71	71	25	39	88	86	32	<b>97</b>
Extraction minière	13	43	70	26	43	84	75	25	<b>93</b>
Production, transport et distribution d'électricité	16	37	59	38	48	73	70	25	<b>82</b>
Distribution de gaz naturel	13	53	40	20	27	67	67	11	<b>80</b>
Aliments	14	45	51	18	31	58	68	12	<b>83</b>
Boissons et produits du tabac	5	42	52	5	47	79	70	36	<b>81</b>
Produits en bois	15	41	60	18	30	52	64	13	<b>77</b>
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	11	56	71	26	26	74	76	28	<b>95</b>
Produits du pétrole et du charbon	48	69	79	36	52	93	89	0	<b>93</b>
Produits chimiques	30	55	66	27	38	78	78	10	<b>91</b>
Produits minéraux non métalliques	16	32	61	22	15	57	59	8	<b>83</b>
Première transformation des métaux	10	47	68	25	35	72	67	23	<b>89</b>
Fabrication de produits métalliques	17	45	60	28	43	54	63	10	<b>84</b>
Matériel de transport	22	57	71	49	38	72	77	27	<b>98</b>
Transport par pipeline	25	56	44	21	35	75	86	23	<b>94</b>
<b>Total, excluant « autres industries manufacturières »</b>	<b>18</b>	<b>48</b>	<b>63</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>70</b>	<b>73</b>	<b>18</b>	<b>88</b>
Autres industries manufacturières	26	45	59	37	38	56	59	25	<b>91</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>47</b>	<b>62</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>67</b>	<b>69</b>	<b>19</b>	<b>89</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 18**  
**Méthodes de prévention de la pollution selon la province ou le territoire, 2004**

	Conception ou reformulation du produit	Modifications de l'équipement ou du procédé de production	Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	Substitution de matériau ou de solvant	Amélioration de la gestion ou des techniques d'achat	Prévention des fuites et déversements	Bonnes pratiques d'exploitation ou formation	Autres	Total <sup>1</sup>
	pourcentage <sup>2</sup>								
Terre-Neuve-et-Labrador	21	33	58	13	44	68	84	21	<b>88</b>
Île-du-Prince-Édouard	38	50	63	0	17	63	50	17	<b>63</b>
Nouveau-Brunswick	16	58	64	28	42	56	63	37	<b>81</b>
Nouvelle-Écosse	9	29	66	23	38	65	65	34	<b>88</b>
Québec	13	40	63	28	32	59	64	17	<b>87</b>
Ontario	23	50	62	31	39	67	69	19	<b>88</b>
Manitoba	28	55	48	41	38	71	66	23	<b>86</b>
Saskatchewan	33	66	68	32	36	81	87	20	<b>97</b>
Alberta	21	53	59	20	34	73	75	16	<b>91</b>
Colombie-Britannique	17	45	62	16	28	74	75	20	<b>93</b>
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	9	9	36	27	18	55	36	10	<b>73</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>47</b>	<b>62</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>67</b>	<b>69</b>	<b>19</b>	<b>89</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau inclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 19**  
**Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon le nombre d'employés, 2004**

	Nombre d'employés par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage <sup>1</sup>			
Conception ou reformulation du produit	16	16	25	18
Modifications de l'équipement ou du procédé de production	39	49	60	67
Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	53	66	70	83
Substitution de matériau ou de solvant	17	24	37	50
Amélioration de la gestion ou des techniques d'achat	30	35	42	46
Prévention des fuites et déversements	63	70	81	88
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation	64	72	82	89
Autres	17	17	16	28
<b>Total <sup>2</sup></b>	<b>79</b>	<b>90</b>	<b>95</b>	<b>98</b>
<b>Pourcentage du nombre total d'employés <sup>3</sup></b>	<b>81</b>	<b>91</b>	<b>96</b>	<b>98</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient la méthode de la prévention de la pollution, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.
2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.
3. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une méthode de la prévention de la pollution, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau tient compte de la catégorie « autres industries manufacturières » et l'industrie du « transport par pipeline ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 20**  
**Répartition de l'utilisation des technologies environnementales, 2004**

	Proportion des établissements ayant utilisé chaque technologie	
	Oui	Non
	pourcentage <sup>1</sup>	
Cogénération	8	92
Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	8	92
Substitution de combustible	8	92
Récupération et réutilisation d'énergie	29	71
Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	33	67
Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années	29	71
Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique	25	75
<b>Technologies d'énergies renouvelables</b>		
Petites, mini, ou micro centrales hydroélectriques	3	97
Système ou matériel d'énergie solaire	7	93
Système ou matériel d'énergie éolienne	1	99
Système de transformation des résidus en énergie <sup>2</sup>	9	91
Énergie géothermique	0 <sup>s</sup>	100
Autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables	2	98
<b>Total <sup>3</sup></b>	<b>59</b>	<b>41</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient une technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.
2. Inclut culture énergétique et transformation des résidus en énergie.
3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins une technologie, en pourcentage du nombre total d'établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.



**Tableau 21**  
**Répartition des entreprises ayant déclaré une réduction des coûts résultant de l'adoption de pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2004**

	Établissements ayant déclaré une réduction des coûts
	pourcentage <sup>1</sup>
<b>Nombre d'employés par établissement</b>	
Moins de 100	21
100 à 499	33
500 à 999	48
1,000 et plus	62
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>33</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué une réduction de leurs coûts, en pourcentage de l'ensemble des établissements ayant fourni une réponse.
2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières » et l'industrie du « transport par pipeline ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 22**  
**La proportion d'établissements dans les industries associées au combustible fossile qui ont reportés les réductions des émissions de gaz à effet de serre, 2004**

	Émissions fugitives réduites ou évacuation de gaz à effet de serre réduites	Autres émissions de gaz réduites à effet de serre réduites
	pourcentage <sup>1</sup>	
Extraction de pétrole et de gaz	94	75
Distribution de gaz naturel	92	77
Transport par pipeline	85	44
Produits du pétrole et du charbon	89	74
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>90</b>	<b>62</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué utiliser des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en pourcentage des établissements ayant indiqué avoir extrait, raffiné, transporté ou distribué des combustibles fossiles pendant l'année financière 2004.
2. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 23**
**Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon l'industrie, 2004<sup>1</sup>**

	Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés instaurés		Incidence sur les émissions <sup>2</sup>		
	Oui	Non	Faible	Moyenne	Importante
	pourcentage				
Exploitation forestière	15	85	64	18	18
Extraction de pétrole et de gaz	63	37	39	41	20
Extraction minière	24	76	69	31	0
Production, transport et distribution d'électricité	27	73	44	33	22
Distribution de gaz naturel	53	47	25	50	25
Aliments	24	76	53	35	18
Boissons et produits du tabac	33	67	57	29	14
Produits en bois	19	81	45	36	18
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	38	63	34	49	17
Produits du pétrole et du charbon	43	57	83	17	0
Produits chimiques	19	81	52	31	17
Produits minéraux non métalliques	18	82	53	40	7
Première transformation des métaux	26	74	41	43	15
Fabrication de produits métalliques	16	84	47	35	18
Matériel de transport	31	69	68	20	12
Transport par pipeline	35	65	58	42	0
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>74</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>14</b>

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2002 à 2004.

2. On a demandé aux répondants qui ont déclaré Oui à la question sur l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés d'évaluer l'incidence sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme ayant été faible, moyenne ou importante.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 24**
**Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et leur incidence, selon la province ou territoire, 2004<sup>1</sup>**

	Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés instaurés		Incidence sur les émissions <sup>2</sup>		
	Oui	Non	Faible	Moyenne	Importante
	pourcentage				
Terre-Neuve-et-Labrador	13	88	100	0	0
Île-du-Prince-Édouard	25	75	100	0	0
Nouvelle-Écosse	21	79	29	71	0
Nouveau-Brunswick	27	73	67	33	0
Québec	29	71	52	30	19
Ontario	20	80	53	37	11
Manitoba	30	70	47	29	24
Saskatchewan	41	59	54	42	4
Alberta	35	65	39	34	27
Colombie-Britannique	28	72	45	49	6
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	44	56	50	50	0
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>74</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>14</b>

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2002 à 2004.

2. On a demandé aux répondants qui ont déclaré Oui à la question sur l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés d'évaluer l'incidence sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme ayant été faible, moyenne ou importante.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 25**
**Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon l'industrie, 2004**

	Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
millions de dollars			
Exploitation forestière	52,0	8,5	60,5
Extraction de pétrole et de gaz	23,0	124,8	147,8
Extraction minière	38,0	10,1	48,1
Production, transport et distribution d'électricité	75,7	21,2	96,9
Distribution de gaz naturel	3,5	5,2	8,7
Aliments	8,8	23,7	32,5
Boissons et produits du tabac	1,7	3,7	5,4
Produits en bois	106,5	45,9	152,3
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	129,8	37,2	167,1
Produits du pétrole et du charbon	1,2	37,1	38,3
Produits chimiques	57,9	25,7	83,6
Produits minéraux non métalliques	11,0	8,1	19,1
Première transformation des métaux	34,9	5,4	40,3
Fabrication de produits métalliques	22,4	8,7	31,1
Matériel de transport	6,5	10,8	17,3
Transport par pipeline	3,1	3,1	6,2
<b>Total</b>	<b>575,8</b>	<b>379,3</b>	<b>955,1</b>

**Note(s)** : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 26**
**Dépenses totales d'exploitation et en immobilisations liées à des systèmes ou du matériel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon la province ou le territoire, 2004**

	Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
millions de dollars			
Terre-Neuve-et-Labrador	8,7	5,8	14,5
Île-du-Prince-Édouard	1,7	0,6	2,4
Nouvelle-Écosse	23,6	2,9	26,5
Nouveau-Brunswick	35,3	11,1	46,3
Québec	74,8	71,0	145,9
Ontario	88,0	54,4	142,4
Manitoba	23,0	28,9	51,8
Saskatchewan	13,5	7,6	21,2
Alberta	62,5	155,1	217,6
Colombie-Britannique	229,5	40,8	270,3
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	15,1	1,1	16,2
<b>Total</b>	<b>575,8</b>	<b>379,3</b>	<b>955,1</b>

**Note(s)** : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 27**
**Obstacles à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries, 2004<sup>1</sup>**

	Manque d'information ou de connaissances	Manque de technologies nouvelles ou améliorées	Pénurie de personnel qualifié	Coût élevé du matériel	Pénurie de financement	Obstacles causés par la réglementation ou les politiques	Autres	Proportion des entreprises ayant rencontré un ou plusieurs obstacles	Proportion de l'industrie sur l'ensemble ayant rencontré un obstacle <sup>2</sup>
	pourcentage <sup>3</sup>								
Exploitation forestière	28	49	13	64	41	13	10	57	3
Extraction de pétrole et de gaz	32	48	22	67	40	29	21	88	6
Extraction minière	40	38	14	58	33	15	22	83	8
Production, transport et distribution d'électricité	31	44	3	56	38	31	10	59	3
Distribution de gaz naturel	33	50	17	75	42	58	17	80	1
Aliments	43	24	26	58	52	13	11	74	9
Boissons et produits du tabac	31	25	19	63	38	0	25	80	1
Produits en bois	33	23	9	69	43	20	11	61	9
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	13	13	10	83	69	15	9	90	10
Produits du pétrole et du charbon	65	30	22	83	39	39	22	79	2
Produits chimiques	38	30	13	65	47	12	13	71	14
Produits minéraux non métalliques	33	42	7	60	30	15	3	74	5
Première transformation des métaux	31	28	17	70	54	7	14	76	11
Fabrication de produits métalliques	31	29	33	64	47	12	5	62	5
Matériel de transport	40	17	15	82	51	8	12	83	6
Transport par pipeline	35	52	8	60	15	38	8	87	5
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>50</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>74</b>	<b>100</b>

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2002 à 2004.

2. Nombre d'établissements dans l'industrie ayant indiqué avoir rencontré au moins un obstacle, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont indiqué avoir rencontré au moins un obstacle.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué l'obstacle, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 28

**Obstacles à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries – Innovateurs versus non innovateurs, 2004<sup>1</sup>**

	Manque d'information ou de connaissances		Manque de la technologie		Pénurie de personnel qualifié		Coût élevé du matériel	
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur
	pourcentage <sup>2</sup>							
Exploitation forestière	27	13	27	27	9	7	64	30
Extraction de pétrole et de gaz	33	15	43	30	30	0	78	15
Extraction minière	27	33	35	29	4	12	69	40
Production, transport et distribution d'électricité	39	10	33	20	6	0	50	27
Distribution de gaz naturel	50	0	63	14	0	29	75	43
Aliments	38	27	26	12	29	15	62	34
Boissons et produits du tabac	29	21	14	21	29	7	86	29
Produits en bois	33	15	9	14	15	3	61	35
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	8	13	13	10	19	3	83	66
Produits du pétrole et du charbon	67	44	0	38	17	19	100	38
Produits chimiques	23	27	12	22	5	10	51	43
Produits minéraux non métalliques	40	20	20	32	7	4	53	41
Première transformation des métaux	20	24	26	17	15	11	57	48
Fabrication de produits métalliques	25	16	13	18	25	16	44	35
Matériel de transport	36	30	24	9	8	14	72	63
Transport par pipeline	63	7	58	39	4	2	79	36
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>67</b>	<b>41</b>
	Pénurie de financement		Obstacles causés par la réglementation ou les politiques		Autres		Aucun	
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur
	pourcentage <sup>2</sup>							
Exploitation forestière	27	22	9	7	9	5	18	40
Extraction de pétrole et de gaz	43	11	30	11	22	11	0	37
Extraction minière	15	30	15	11	15	18	8	20
Production, transport et distribution d'électricité	39	16	28	14	0	8	28	43
Distribution de gaz naturel	50	14	75	14	25	0	0	43
Aliments	35	37	9	9	6	8	18	29
Boissons et produits du tabac	57	14	0	0	0	29	14	21
Produits en bois	42	21	27	7	12	5	15	44
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	77	50	4	19	4	10	2	15
Produits du pétrole et du charbon	50	19	67	6	42	0	0	38
Produits chimiques	37	31	9	8	7	10	26	30
Produits minéraux non métalliques	27	20	27	7	7	1	13	28
Première transformation des métaux	48	35	7	5	11	10	15	27
Fabrication de produits métalliques	31	26	0	7	0	4	13	38
Matériel de transport	36	43	4	7	8	11	0	23
Transport par pipeline	17	11	46	25	0	11	8	16
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>30</b>

1. Les établissements qui ont déclaré avoir adopté des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au cours des années 2002 à 2004 ont été jugés comme étant des « innovateurs ».

2. Nombre d'établissements ayant indiqué l'obstacle, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s) :** Ce tableau inclut les données déclarées seulement. En raison des changements qui ont été apportés à la méthodologie appliquée dans le calcul de ce tableau, les comparaisons avec les résultats de 2002 ne sont plus possibles.

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 29**  
**Indicateurs à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries, 2004<sup>1</sup>**

	Rende- ment suffisant des investis- sements	Réglemen- tation	Accords volontaires	Relations publiques	Politiques, culture, prise de conscience de l'entreprise	Autres	Proportion des entreprises de l'industrie ayant indiqué un ou plusieurs indicateurs	Proportion de l'industrie sur l'ensemble ayant indiqué un indicateur <sup>2</sup>
	pourcentage <sup>3</sup>							
Exploitation forestière	73	48	24	24	52	0	52	3
Extraction de pétrole et de gaz	82	74	43	65	78	5	92	6
Extraction minière	69	54	35	42	65	7	71	7
Production, transport et distribution d'électricité	59	56	46	64	64	8	65	4
Distribution de gaz naturel	78	78	56	44	89	0	69	1
Aliments	80	57	19	24	52	10	72	9
Boissons et produits du tabac	71	50	21	7	64	7	70	1
Produits en bois	69	52	18	35	63	7	55	9
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	80	59	21	31	56	4	85	10
Produits du pétrole et du charbon	84	72	56	48	64	0	93	2
Produits chimiques	77	58	27	23	60	3	73	15
Produits minéraux non métalliques	67	55	20	33	62	5	69	5
Première transformation des métaux	78	48	26	31	49	11	75	11
Fabrication de produits métalliques	75	49	22	29	56	7	62	5
Matériel de transport	70	55	25	40	68	11	76	5
Transport par pipeline	76	71	55	71	98	0	83	5
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>44</b>	<b>4</b>	<b>72</b>	<b>100</b>

1. Adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés durant une période de trois ans, 2002 à 2004.

2. Nombre d'établissements dans l'industrie ayant indiqué au moins un indicatif, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont indiqué avoir rencontré au moins un indicatif.

3. Nombre d'établissements ayant indiqué l'indicateur, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s) :** Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 30

**Indicatifs à l'adoption de technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les industries – Innovateurs versus non innovateurs, 2004<sup>1</sup>**

	Rendement suffisant des investissements		Réglementation		Accords volontaires		Relations publiques	
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur
	pourcentage <sup>2</sup>							
Exploitation forestière	55	30	45	18	27	8	18	10
Extraction de pétrole et de gaz	85	52	78	44	52	15	65	44
Extraction minière	65	40	35	36	31	20	46	22
Production, transport et distribution d'électricité	67	22	56	24	56	16	78	22
Distribution de gaz naturel	75	14	88	0	63	0	50	0
Aliments	79	42	53	31	35	5	26	12
Boissons et produits du tabac	71	36	57	21	29	7	14	0
Produits en bois	67	28	48	22	18	7	33	14
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	77	55	52	44	21	14	42	14
Produits du pétrole et du charbon	83	69	75	56	50	50	58	31
Produits chimiques	51	51	47	36	30	15	26	13
Produits minéraux non métalliques	67	39	47	33	27	10	27	20
Première transformation des métaux	74	45	48	27	41	9	30	17
Fabrication de produits métalliques	63	36	31	26	19	11	13	16
Matériel de transport	64	38	48	30	28	11	36	21
Transport par pipeline	83	50	88	41	63	34	88	41
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>41</b>	<b>55</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>42</b>	<b>17</b>
	Politiques, culture, prise de conscience de l'entreprise		Autres		Aucun			
	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur	Innovateur	Non-innovateur		
	pourcentage <sup>2</sup>							
Exploitation forestière	18	25	0	0	27	47		
Extraction de pétrole et de gaz	80	52	4	4	0	22		
Extraction minière	65	36	8	4	8	34		
Production, transport et distribution d'électricité	56	31	11	2	11	41		
Distribution de gaz naturel	100	0	0	0	0	57		
Aliments	53	26	12	5	12	30		
Boissons et produits du tabac	71	29	14	0	0	43		
Produits en bois	64	24	0	4	12	49		
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	56	38	2	4	4	20		
Produits du pétrole et du charbon	75	44	0	0	0	13		
Produits chimiques	58	35	5	2	14	28		
Produits minéraux non métalliques	87	30	7	3	0	36		
Première transformation des métaux	59	23	11	6	7	27		
Fabrication de produits métalliques	38	29	13	2	0	40		
Matériel de transport	72	32	16	4	0	30		
Transport par pipeline	96	70	0	0	0	25		
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>33</b>		

1. Les établissements qui ont déclaré avoir adopté des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au cours des années 2002 à 2004 ont été jugés comme étant des « innovateurs ».

2. Nombre d'établissements ayant indiqué l'indicateur, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. En raison des changements qui ont été apportés à la méthodologie appliquée dans le calcul de ce tableau, les comparaisons avec les résultats de 2002 ne sont plus possibles.

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 31**  
**Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon l'industrie, 2004**

	Cogénération	Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	Substitution de combustible	Récupération et réutilisation d'énergie	Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années 2002 à 2004	Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés
	pourcentage <sup>1</sup>						
Exploitation forestière	5	8	3	18	11	9	9
Extraction de pétrole et de gaz	20	22	16	38	50	39	38
Extraction minière	3	5	2	24	39	33	24
Production, transport et distribution d'électricité	14	14	9	25	43	26	32
Distribution de gaz naturel	0	13	20	7	27	33	20
Aliments	1	4	3	35	31	29	24
Boissons et produits du tabac	10	14	14	38	29	29	29
Produits en bois	10	9	12	28	24	19	15
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	33	17	27	74	58	58	30
Produits du pétrole et du charbon	7	0	14	72	52	52	48
Produits chimiques	9	2	6	22	29	25	19
Produits minéraux non métalliques	0	11	11	18	13	11	18
Première transformation des métaux	2	5	5	19	29	26	23
Fabrication de produits métalliques	1	0	3	12	21	20	19
Matériel de transport	0	1	1	25	38	36	36
Transport par pipeline	10	26	7	13	51	40	38
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>25</b>
	Technologies d'énergies renouvelables						Total <sup>3</sup>
	Petites, mini ou micro centrales hydroélectriques	Système ou matériel d'énergie solaire	Système ou matériel d'énergie éolienne	Système ou matériel de transformation des résidus en énergie <sup>2</sup>	Énergie géothermique	Système ou matériel d'énergies renouvelables	
	pourcentage <sup>1</sup>						
Exploitation forestière	3	11	0	14	0	1	41
Extraction de pétrole et de gaz	3	49	3	0	0	1	82
Extraction minière	2	13	0	0	0	2	60
Production, transport et distribution d'électricité	20	7	12	6	4	10	64
Distribution de gaz naturel	0	40	0	0	0	7	60
Aliments	0	1	0	3	0	2	57
Boissons et produits du tabac	0	0	0	0	0	0	48
Produits en bois	0	1	0	30	1	3	57
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	11	1	1	54	0	2	88
Produits du pétrole et du charbon	0	7	0	3	0	0	86
Produits chimiques	0	0	0	0	0	0	53
Produits minéraux non métalliques	0	0	0	5	0	0	41
Première transformation des métaux	2	0	0	1	1	1	50
Fabrication de produits métalliques	0	0	0	1	0	0	40
Matériel de transport	0	4	0	0	0	1	64
Transport par pipeline	3	35	1	3	0	1	71
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>0<sup>s</sup></b>	<b>2</b>	<b>59</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.
2. Inclut culture énergétique et transformation des résidus en énergie.
3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s) :** Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.



**Tableau 32**  
**Procédés et technologies de conservation de l'énergie selon la province ou le territoire, 2004**

	Cogénération	Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	Substitution de combustible	Récupération et réutilisation d'énergie	Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années 2002 à 2004	Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés
	pourcentage <sup>1</sup>						
Terre-Neuve-et-Labrador	4	12	12	16	36	12	28
Île-du-Prince-Édouard	0	25	13	50	13	13	38
Nouvelle-Écosse	11	11	17	37	40	37	3
Nouveau-Brunswick	13	15	28	37	41	37	26
Québec	5	5	8	33	30	30	19
Ontario	6	4	4	22	29	26	25
Manitoba	2	11	8	21	43	34	40
Saskatchewan	6	15	10	27	36	34	22
Alberta	15	14	10	31	39	29	31
Colombie-Britannique	14	16	15	36	34	32	18
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	22	22	0	44	67	22	44
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>25</b>

  

	Technologies d'énergies renouvelables						Total <sup>3</sup>
	Petites, mini ou micro centrales hydroélectriques	Système ou matériel d'énergie solaire	Système ou matériel d'énergie éolienne	Système ou matériel de transformation des résidus en énergie <sup>2</sup>	Énergie géothermique	Système ou matériel d'énergies renouvelables	
	pourcentage <sup>1</sup>						
Terre-Neuve-et-Labrador	12	0	0	8	0	0	<b>48</b>
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	25	0	0	<b>63</b>
Nouvelle-Écosse	6	11	6	14	0	3	<b>57</b>
Nouveau-Brunswick	7	2	0	28	0	4	<b>78</b>
Québec	1	2	0	14	0	2	<b>55</b>
Ontario	2	2	1	4	1	1	<b>54</b>
Manitoba	0	6	2	6	2	8	<b>64</b>
Saskatchewan	0	19	1	7	0	0	<b>66</b>
Alberta	1	19	1	5	0	1	<b>66</b>
Colombie-Britannique	6	11	0	21	1	3	<b>66</b>
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	11	33	0	0	0	0	<b>60</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>0<sup>s</sup></b>	<b>2</b>	<b>59</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient le procédé ou la technologie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.
2. Inclut culture énergétique et transformation des résidus en énergie.
3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s) :** Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

**Source(s) :** Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

**Tableau 33**  
**Répartition des procédés et technologies de conservation de l'énergie selon le nombre d'employés, 2004**

	Nombre d'employés par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage <sup>1</sup>			
Cogénération	5	9	11	11
Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	5	8	9	16
Substitution de combustible	4	10	9	17
Récupération et réutilisation d'énergie	18	31	41	52
Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	20	32	48	65
Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années 2002 à 2004	17	29	45	54
Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique	14	23	34	49
<b>Technologies d'énergies renouvelables</b>				
Petites, mini ou micro centrales hydroélectriques	0	3	5	10
Système ou matériel d'énergie solaire	5	4	7	16
Système ou matériel d'énergie éolienne	0	0	1	10
Système ou matériel de transformation des résidus en énergie	4	13	12	10
Énergie géothermique <sup>2</sup>	0	0	0	1
Système ou matériel d'énergies renouvelables	1	1	3	10
<b>Total <sup>3</sup></b>	<b>42</b>	<b>60</b>	<b>77</b>	<b>88</b>
<b>Pourcentage du nombre total d'employés <sup>4</sup></b>	<b>44</b>	<b>61</b>	<b>77</b>	<b>90</b>

1. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.
2. Inclut culture énergétique et transformation des résidus en énergie.
3. Nombre d'établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'ensemble des établissements qui ont fourni une réponse.
4. Emploi des établissements ayant indiqué qu'ils utilisaient au moins un procédé ou une technologie de conservation de l'énergie, en pourcentage de l'emploi total des établissements qui ont fourni une réponse.

**Note(s)** : Ce tableau inclut les données déclarées seulement. Ce tableau exclut la catégorie « autres industries manufacturières » et l'industrie du « transport par pipeline ».

**Source(s)** : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

## Introduction

---

Les renseignements qui suivent visent à assurer une bonne compréhension des concepts de base qui encadrent les données fournies dans le présent rapport, de la méthodologie de l'enquête et des principaux aspects de la qualité des données. Ils permettront à l'utilisateur de mieux cerner les forces et les limites des données et de comprendre comment celles-ci peuvent être employées et analysées efficacement. Ces renseignements peuvent se révéler particulièrement importants lorsqu'on cherche à établir des comparaisons avec des données provenant d'autres enquêtes ou sources d'information ou à tirer des conclusions sur la variation au fil des ans.

Les données dont fait état le présent rapport sont tirées de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE). L'EDPE vise à mesurer ce qu'il en coûte à l'industrie canadienne pour se conformer à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en vigueur ou prévus. L'EDPE permet également de recueillir des renseignements sur les pratiques de gestion environnementale et sur les technologies environnementales adoptées par l'industrie en vue de prévenir la pollution ou de lutter contre la pollution.

L'EDPE est menée chaque année depuis 1994. Cependant, depuis l'année de référence 1998, l'enquête est réalisée tous les deux ans.

## Sources de données et méthodologie

---

L'EDPE ne couvre pas tous les secteurs de l'économie (elle ne vise pas l'agriculture, la construction, le commerce, le secteur des services et le secteur des administrations publiques). L'enquête cible plutôt les industries du secteur primaire et du secteur de la fabrication.

Les données dont fait état la présente étude sont tirées d'une enquête menée auprès de 2 790 établissements des industries primaires (industries de l'extraction des ressources), des industries manufacturières, de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de l'industrie du transport par pipeline, de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et de l'industrie de la distribution de gaz naturel. L'enquête ne vise que les établissements comptant plus de 49 employés<sup>1</sup>.

### Période de référence

On a donné aux répondants la possibilité de déclarer les renseignements pour une période de **12 mois** se terminant entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005. Les résultats figurant dans le rapport, toutefois, sont simplement présentés comme se rapportant aux dépenses de protection de l'environnement effectuées en 2004. Aucune correction n'a été faite aux données des entreprises n'ayant pas déclaré un exercice financier se terminant le 31 décembre.

---

1. Dans certaines provinces et certains territoires, il a fallu réduire le seuil d'inclusion pour assurer une couverture minimale.

# Méthodologie générale

---

## Base de sondage

La liste des établissements visés par l'enquête a été produite à l'aide de la base de l'Enquête annuelle des manufactures de Statistique Canada, du Registre des entreprises et d'autres bases répertoriant des établissements ou des sociétés oeuvrant dans les industries suivantes : extraction de pétrole et de gaz ; transport par pipeline ; produits du pétrole et du charbon ; production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel. Les établissements d'extraction minière de métaux et de substances non métalliques ont été ajoutés à la base d'après le Recensement des mines de Ressources naturelles Canada.

## Sélection de l'échantillon

### Classification des industries

Antérieurement, la sélection des établissements se faisait selon la Classification type des industries (CTI) de 1980. Cependant, depuis l'année de référence 1998, la sélection des industries est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Ce nouveau système de classification a été élaboré conjointement par les organismes de statistique du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le sillon de l'Accord de libre-échange nord-américain, ce système est fondé sur des définitions communes de la structure industrielle des trois pays et sur un cadre statistique commun permettant de faciliter l'analyse de ces trois économies<sup>1</sup>.

On a comparé les établissements ayant pris part à l'enquête en 1997 et en 1998 pour étudier les différences au chapitre de la classification des industries résultant de la conversion au SCIAN. Cet examen a permis de révéler qu'un nombre négligeable d'établissements ont été classés dans des groupes différents, ce qui ne compromet pas les comparaisons avec les années antérieures<sup>2</sup>.

## Couverture et sélection de l'échantillon

L'échantillon des industries non manufacturières (primaires) et manufacturières est un échantillon stratifié fondé sur la taille de l'effectif et comportant un volet à tirage complet et un volet à tirage partiel<sup>3</sup>. Les strates à tirage complet comprennent les industries suivantes : extraction de pétrole et de gaz; extraction minière (sauf l'exploitation de carrières); production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; boissons et produits du tabac; usines de pâte à papier, de papier et de carton; produits du pétrole et du charbon; première transformation des métaux; transport par pipeline. Tous les établissements comptant plus de 49 employés dans ces industries primaires et manufacturières ont reçu le questionnaire complet (plus détaillé).

La sélection par tirage partiel a touché les industries suivantes : exploitation forestière (sauf à forfait), aliments, produits en bois, produits chimiques, produits minéraux non métalliques, produits métalliques et matériel de transport. Les établissements de ces industries ont également reçu le questionnaire complet. Les volets à tirage complet et à tirage partiel de l'échantillon sont déterminés en fonction de divers facteurs caractérisant chacune des industries, par exemple des dépenses moyennes de protection de l'environnement supérieures à 1 000 dollars

1. Statistique Canada, 2002, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, no 12-501-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1997.
2. Pour en savoir davantage sur l'incidence de la conversion de la CTI de 1980 au SCIAN, voir Statistique Canada, Investissements privés et publics au Canada, perspective révisée 1999, no 61-206-X au catalogue de Statistique Canada, septembre 1999, p. 11 à 14.
3. On entend par « tirage complet » la sélection de tous les établissements d'une industrie SCIAN qui comptent plus de 49 employés, et par « tirage partiel » la sélection d'une partie de ces établissements.

par employé (au niveau à 4, 5 ou 6 chiffres du SCIAN, selon l'industrie) et le nombre de petites et moyennes entreprises dans le groupe.

Au total, 16 groupes ont fait l'objet d'une couverture accrue et ont reçu le questionnaire détaillé en 2004, selon les classes à 4, 5 et 6 chiffres du SCIAN (voir encadré « **Liste des industries cibles** »).

**Liste des industries cibles**

- Exploitation forestière (SCIAN 113311, 113312);
- Extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 211);
- Extraction minière (SCIAN 2121, 2122, 21239);
- Production, transport et distribution d'électricité (SCIAN 2211);
- Distribution de gaz naturel (SCIAN 2212);
- Aliments (SCIAN 311);
- Boissons et produits du tabac (SCIAN 312);
- Bois (SCIAN 321);
- Usines de pâte à papier, de papier et de carton (SCIAN 3221);
- Produits du pétrole et du charbon (SCIAN 324);
- Produits chimiques (SCIAN 325);
- Produits minéraux non métalliques (SCIAN 327);
- Première transformation des métaux (SCIAN 331);
- Fabrication de produits métalliques (SCIAN 332);
- Matériel de transport (SCIAN 336);
- Transport par pipeline (SCIAN 4861, 4862, 4869).

Les autres industries du secteur de la fabrication ont été échantillonnées au niveau des codes à 4 chiffres du SCIAN et regroupées dans la catégorie « autres industries manufacturières ». Pour réduire au minimum le fardeau de réponse, les établissements échantillonnés (comptant plus de 49 employés) dans ces industries ont reçu la version abrégée du questionnaire. La catégorie « autres industries manufacturières » couvre les industries dont le niveau moyen de dépenses de protection de l'environnement est inférieur à 1 000 dollars par employé.

La sélection de l'échantillon s'est également fondée sur des renseignements supplémentaires tirés des rapports annuels disponibles des établissements et de l'Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et en réparations de Statistique Canada<sup>4</sup>.

Le volet à tirage partiel de l'échantillon a été stratifié en classant les établissements dans chaque catégorie à 4, 5 ou 6 chiffres du SCIAN (toujours selon le groupe) en fonction de l'effectif total. Si le groupe de classe SCIAN comptait 50 établissements ou plus, on retenait les 15 % d'établissement ayant le plus d'employés. Lorsque le groupe comptait de 15 à 49 établissements, on retenait les 20 % d'établissements ayant le plus d'employés. Lorsque le nombre total d'établissements était inférieur à 15 catégorie à 4, 5 ou 6 chiffres du

4. L'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations fournit des renseignements sur les industries qui ont effectué des dépenses en immobilisations relativement élevées pour ce qui est des actifs associés à la lutte contre la pollution (LCP). Par le passé, on utilisait également les renseignements tirés d'enquêtes menées dans d'autres pays pour déterminer les industries cibles.

SCIEN, tous les établissements étaient retenus. Dans certaines provinces et certains territoires, il a fallu réduire le nombre d'employés considéré afin d'améliorer la couverture<sup>5</sup>. Dans l'échantillon, on a retenu les plus grands établissements pour maximiser l'effectif couvert tout en réduisant au minimum le nombre d'établissements visés par l'enquête.

L'analyse a révélé qu'il n'existe aucune corrélation entre le montant des dépenses consacrées à l'environnement par employé et la taille de l'établissement. On présume donc que le fait de cibler les grands établissements dans un groupe donné n'introduit pas de biais.

---

5. On a réduit le seuil d'inclusion basé sur le nombre d'employés pour les territoires et l'Île-du-Prince-Édouard afin d'augmenter leur échantillon représentatif.

## Concepts et variables mesurées

---

Le questionnaire d'enquête a été conçu en consultation avec les principaux groupes des secteurs public et privé, et à la lumière de l'expérience d'autres pays ayant mené des enquêtes semblables. Pour les fins de l'enquête, on entend par « dépenses de protection de l'environnement » les dépenses effectuées dans le but d'assurer la conformité à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en matière de protection de l'environnement (voir l'encadré « **Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement** » et le questionnaire (voir enquête SDDS 1903) pour des explications plus détaillées).

Les établissements échantillonnés dans les « autres industries manufacturières » ont reçu la version abrégée du questionnaire, lequel permet de distinguer les dépenses en immobilisations (investissement) et les dépenses d'exploitation pour les rubriques suivantes :

- prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution;
- autres activités de protection de l'environnement;
- achat de services environnementaux;
- méthodes de prévention de la pollution;
- pratiques de gestion environnementale.

Le questionnaire complet a été envoyé aux établissements des industries cibles ; les répondants devaient y indiquer une répartition plus détaillée des dépenses. Dans ce questionnaire, les répondants devaient déclarer, outre l'information exigée dans le questionnaire abrégé, les dépenses en immobilisations (investissement) et les dépenses d'exploitation pour les rubriques suivantes :

- prévention de la pollution;
- lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne);
- surveillance environnementale;
- vérifications et évaluations environnementales;
- assainissement et désaffectation des sites;
- protection et restauration de la faune et de l'habitat;
- frais et prélèvements;
- procédés et technologies environnementaux.

Les questionnaires comportaient également deux questions qualitatives liées à la prévention de la pollution ainsi qu'aux pratiques de gestion environnementale. On demandait aux répondants d'indiquer les méthodes de prévention de la pollution et les pratiques de gestion environnementale employées au sein de leur établissement.

Le questionnaire complet de l'EDPE 2002 présentait une nouvelle caractéristique qui continue en 2004, soit la révision et l'ajout de questions relatives aux technologies et aux procédés environnementaux, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre. Les questions visaient à déterminer si les entreprises avaient réduit leurs émissions de gaz à effet de serre, quels procédés et technologies elles utilisaient, l'incidence sur les



émissions de gaz à effet de serre (faible, moyenne ou importante) et quels genres d'incitatifs et d'obstacles étaient liés à l'adoption de ces technologies.

Le questionnaire complet et le questionnaire abrégé comportaient une question permettant aux répondants d'indiquer combien de temps ils avaient pris pour répondre au questionnaire (y compris le temps pris pour rassembler les renseignements nécessaires). Statistique Canada se fonde sur cette information pour déterminer le fardeau de réponse. D'autres révisions ont été effectuées dans le questionnaire de 2004 lorsqu'on jugeait qu'elles étaient nécessaires pour améliorer la formulation, la couverture et la précision.

## Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement

Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement couvrent toutes les dépenses en immobilisations (ou investissement) et les dépenses d'exploitation<sup>1</sup> (ou dépenses courantes) effectuées par les entreprises, dans le but de se conformer à une réglementation, une convention<sup>2</sup> ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international, de nature environnementale. Le défi posé par la mesure des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement (par exemple, projets visant à réduire la consommation d'énergie ou la production de déchets) consiste à isoler ces dépenses de celles engagées dans le but de réduire les coûts de production. C'est pourquoi, dans le cadre de l'enquête de 1997, on a élargi la définition de la protection de l'environnement de manière à inclure toutes les dépenses engagées à des fins de conformité à la réglementation ou aux ententes volontaires officielles en matière de protection de l'environnement ou en prévision de celles-ci.<sup>3</sup> Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement sont classées comme suit :

**Surveillance environnementale** : Dépenses liées à l'achat de matériel et de fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services nécessaires à la surveillance des émissions de polluants qui pourraient compromettre la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

**Vérifications et évaluations environnementales** : Dépenses engagées pour vérifier si les activités en cours sont conformes à la réglementation et pour évaluer l'incidence des projets proposés sur l'environnement.

**Assainissement et désaffectation de sites** : Dépenses liées à la remise en état de l'environnement endommagé et à la fermeture d'un site.

**Protection de la faune et de l'habitat** : Dépenses liées à la protection de la faune et de l'habitat contre les effets de l'activité économique et au rétablissement des espèces qui ont souffert de cette activité.

**Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)** : Dépenses liées au financement des procédés visant uniquement à réduire ou à contrôler les substances nuisibles émises durant l'activité normale de production, sans incidence sur le procédé de production proprement dit; dépenses liées aux services de gestion et au traitement des déchets et des eaux usées.

**Prévention de la pollution<sup>4</sup>** : Dépenses liées à la mise en oeuvre de procédés de production nouveaux ou considérablement modifiés (procédés intégrés) visant à prévenir ou à réduire la production de déchets et de polluants avant même qu'ils soient produits; dépenses liées à la prévention de fuites et de déversements; dépenses liées à la conservation de l'eau et de l'énergie; dépenses liées à la recirculation, la récupération, la réutilisation et le recyclage de matériaux et de substances sur le site.

**Frais, amendes et permis liés à l'environnement** : Dépenses liées aux permis, frais, prélèvements, amendes, pénalités ou compensation qui sont versés à une administration publique ou à des individus, ou tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements.

**Autres dépenses au chapitre de la protection de l'environnement** : Dépenses liées à l'administration de projets environnementaux, à la formation et à d'autres initiatives non classées ailleurs. Les dépenses au chapitre de la recherche et du développement en matière environnementale sont exclues, en principe, des données sur les dépenses des entreprises. Ces données sont recueillies dans le cadre d'une autre enquête, l'Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne<sup>5</sup>.

1. Les dépenses en immobilisations couvrent toutes les dépenses pertinentes engagées en 2004 (période de déclaration) pour l'acquisition, l'installation et la réparation de machines et de matériel de même que pour la construction d'installations non résidentielles (par des entrepreneurs ou par les employés de l'établissement). Les dépenses d'exploitation couvrent toutes les dépenses, définies selon la comptabilité de caisse plutôt que selon la comptabilité d'exercice, effectuées au cours de la période de déclaration de 2004, au chapitre de l'entretien et de la réparation (de matériel environnemental existant), de la main-d'oeuvre, du combustible et de l'électricité, des fournitures et approvisionnements ainsi que de l'achat de services.

2. Les conventions environnementales englobent tout engagement multilatéral officiel visant à atteindre des objectifs précis de protection de l'habitat ou de réduction de la pollution et de la production de déchets, comme l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et le Programme de gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

3. Toute entente volontaire mise en oeuvre par un établissement ou la participation à un programme volontaire de nature environnementale, comme le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET).

4. Veuillez noter que dans les publications antérieures intitulées Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, on utilisait l'expression « procédés intégrés de LCP » pour désigner la prévention de la pollution. Les procédés intégrés sont une composante de la prévention de la pollution.

5. Statistique Canada, Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne, no 88-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2000.

## Exactitude des données

---

L'envoi postal du questionnaire de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement pour l'année de référence 2004 a eu lieu en juin 2005. La collecte des données a été effectuée entre juillet 2005 et la fin de janvier 2006. Les questionnaires d'enquête ont été envoyés par la poste aux établissements échantillonnés et les réponses ont été retournées par le même moyen. Les questionnaires ont été adressés à une personne-ressource responsable des activités environnementales au sein de la société ou au courant de ces activités. Dans le cas de certaines entreprises à établissements multiples, le questionnaire a été envoyé au siège social, qui l'a transmis à l'établissement concerné ou qui a fourni un rapport combiné pour l'ensemble des établissements visés.

On a effectué des suivis par télécopieur ou par téléphone après la date d'échéance pour rappeler aux répondants de retourner le questionnaire.

Le contrôle des questionnaires s'est fait en deux étapes. En premier lieu, on a appliqué des contrôles de la validité pour s'assurer que les réponses à certaines questions se retrouvaient dans une plage définie de valeurs possibles. En second lieu, on a effectué des contrôles de cohérence. On a repéré et édité les incompatibilités entre les réponses fournies dans des sections différentes du questionnaire. Ces contrôles ont été effectués de façon continue tout au long de la collecte des données.

On a procédé à des suivis supplémentaires pour recueillir les données manquantes et résoudre les incompatibilités.

### Taux de réponse

Le tableau 1 « Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2004 », présente le taux de réponse de chaque industrie et de chaque province et territoire selon le nombre d'établissements répondants et le nombre d'employés, en pourcentage du nombre total des établissements faisant partie du champ d'enquête.

Pour l'année de référence 2004, 2 118 déclarations ont été soumises pour les 2 790 établissements visés par l'enquête. Le taux de réponse de l'enquête de 2004 s'est établi à 76 %, si l'on considère le nombre d'établissements répondants, et à 80 %, si l'on considère le nombre d'employés<sup>1</sup>.

Les taux de réponse selon l'industrie variaient de 63 % dans l'industrie des produits minéraux non métalliques à 93 % dans l'industrie du transport par pipeline. Les taux de réponse selon la province et le territoire variaient de 57 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 87 % en Saskatchewan.

### Données qualitatives

L'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement comporte un certain nombre de questions qualitatives (questions 7c, 12 et 13 (questionnaire complet) et questions 7 et 8 (questionnaire abrégé)). À l'heure actuelle, les réponses à ces questions sont recueillies, soumises à un contrôle de la qualité et diffusées sous forme de valeurs déclarées seulement. On ne procède à aucune estimation pour la non-réponse ou pour la partie de l'échantillon non assujettie à l'enquête<sup>2</sup>. Dans la mesure où les grands établissements (compte tenu du nombre d'employés) sont plus susceptibles d'être échantillonnés, ils ont une incidence plus marquée sur les résultats qualitatifs. L'analyse révèle que les grands établissements sont généralement plus enclins à adopter des méthodes de prévention de la pollution (question 7c (questionnaire complet) et question 7 (questionnaire abrégé)), des technologies et des procédés environnementaux (question 12) et à adopter des pratiques de gestion environnementale (question 13 (questionnaire complet) et question 8 (questionnaire abrégé)). Les utilisateurs doivent donc tenir

1. Ce chiffre ne comprend pas l'emploi de l'industrie du transport par pipeline.

2. Seules les questions 12f) et 12g) ont fait l'objet d'une estimation pour la non-réponse et pour la partie de l'échantillon non assujettie à l'enquête.

compte du fait que les résultats surestiment vraisemblablement l'utilisation de ces méthodes, technologies et procédés environnementaux dans les industries qui comptent principalement de grands établissements.

**Tableau explicatif 1**  
**Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2004**

	Selon le nombre d'unités déclarantes			Selon l'emploi <sup>1</sup>		
	Réponses	Total <sup>2</sup>	Réponse en pourcentage du total <sup>2</sup>	Nombre d'employés	Total <sup>2</sup>	Réponse en pourcentage du total <sup>2</sup>
	nombre		pourcentage	nombre		pourcentage
<b>Industrie</b>						
Exploitation forestière	75	109	69	7 863	11 817	67
Extraction de pétrole et de gaz	81	99	82	29 864	37 314	80
Extraction minière	110	134	82	33 500	38 101	88
Production, transport et distribution d'électricité	71	79	90	77 173	80 204	96
Distribution de gaz naturel	16	19	84	13 025	14 872	88
Aliments	142	180	79	68 419	85 384	80
Boissons et produits du tabac	22	24	92	9 502	10 701	89
Produits en bois	182	248	73	34 956	47 596	73
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	130	149	87	46 499	51 249	91
Produits du pétrole et du charbon	33	42	79	7 953	9 288	86
Produits chimiques	237	286	83	42 929	48 718	88
Produits minéraux non métalliques	92	147	63	11 013	19 013	58
Première transformation des métaux	183	237	77	60 355	70 791	85
Produits métalliques	106	156	68	27 930	41 079	68
Fabrication de produits métalliques	83	114	73	76 559	106 182	72
Transport par pipeline	78	84	93	..	..	..
Autres industries manufacturières	477	683	70	187 633	248 668	75
<b>Total</b>	<b>2 118</b>	<b>2 790</b>	<b>76</b>	<b>735 173</b>	<b>920 977</b>	<b>80</b>
<b>Province ou territoire</b>						
Terre-Neuve-et-Labrador	25	31	81	8 940	10 685	84
Île-du-Prince-Édouard	8	14	57	1 430	2 196	65
Nouvelle-Écosse	45	59	76	15 004	18 646	80
Nouveau-Brunswick	51	73	70	17 722	22 788	78
Québec	500	686	73	185 004	238 799	77
Ontario	871	1 136	77	328 906	411 650	80
Manitoba	81	99	82	33 220	37 642	88
Saskatchewan	74	85	87	16 721	18 252	92
Alberta	250	321	78	72 084	90 566	80
Colombie-Britannique	201	266	76	54 337	66 464	82
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	12	20	60	1 805	3 289	55
<b>Canada</b>	<b>2 118</b>	<b>2 790</b>	<b>76</b>	<b>735 173</b>	<b>920 977</b>	<b>80</b>

1. Les données sur l'emploi pour l'industrie du transport par pipeline n'étant pas disponibles, elles ne sont pas incluses dans l'emploi total pour les provinces et les territoires.

2. Le total exclut les établissements hors champ, les fusions, les ventes ou fermetures d'établissement.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

## Vérification, imputation et estimation

Une fois la saisie des données terminée, on a effectué une autre validation des données pour vérifier l'exactitude des totaux et pour s'assurer de l'absence de valeurs aberrantes. Pour exécuter cette dernière validation on a comparé les chiffres recueillis avec les données de l'année précédente.

L'imputation pour la non-réponse a été effectuée en quatre étapes.

Premièrement, on a rassemblé tous les renseignements connexes possibles (par exemple, les renseignements de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et en réparations, du Registre des entreprises et des rapports annuels des entreprises). On a également communiqué de nouveau avec certains établissements pour obtenir d'autres indicateurs permettant de répartir les dépenses selon la province ou l'industrie lorsque cette information faisait défaut.

Deuxièmement, dans la mesure du possible, on a utilisé les données se rapportant aux dépenses d'exploitation de l'année précédente pour imputer les données sur les dépenses d'exploitation de 2004. On a calculé un facteur de croissance de l'industrie associé aux établissements de cette industrie qui avaient fourni des réponses pour les deux années (2002 et 2004). On a ensuite appliqué le facteur de croissance pertinent afin d'imputer les données sur les dépenses d'exploitation dans les enregistrements caractérisés par une non-réponse dans le cycle en cours et par une réponse dans le cycle précédent<sup>3</sup>.

Troisièmement, on a estimé les dépenses totales de protection de l'environnement par employé. La moyenne des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement par employé par industrie (niveau à 4 chiffres du SCIAN pour les enregistrements de la catégorie « autres industries manufacturières ») selon la province ou la région<sup>4</sup> a servi à estimer les données pour les établissements non répondants. Lorsque le nombre d'enregistrements donneurs à l'échelle de l'industrie et de la province ou de la région était insuffisant, l'imputation se fondait alors sur la moyenne du ratio des dépenses de protection de l'environnement par employé pour un groupe plus vaste de donneurs :

1. industrie et Canada;
2. regroupement d'industries (similaires) et province ou région;
3. regroupement d'industries et Canada; ou
4. total pour le Canada.

Enfin, on a estimé les composantes manquantes des dépenses de protection de l'environnement en proportion des dépenses totales en utilisant les enregistrements donneurs de la même industrie.

Le tableau 2 « Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'industrie et la province ou le territoire, 2004 », présente la proportion de la valeur imputée sur la valeur totale des dépenses de protection de l'environnement (valeur pour les réponses complètes et partielles + valeur imputée dans les cas de non-réponse), selon l'industrie et la province ou le territoire. Les taux d'imputation selon l'industrie varient de 47,9 % dans l'industrie de distribution de gaz naturel à 1,3 % dans l'industrie du transport par pipeline. Le tableau 3 « Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'activité, 2004 », présente les mêmes renseignements selon la catégorie de dépenses. Les taux d'imputation selon la catégorie de dépenses varient de 30,4 % à 8,6 %.

On a établi une estimation pour les établissements comptant plus de 49 employés n'ayant pas pris part à l'enquête en utilisant la moyenne du ratio entre les dépenses de protection de l'environnement et le nombre d'employés selon une méthode semblable à celle adoptée pour l'imputation. Aucune estimation ou imputation n'a été effectuée pour les données qualitatives recueillies aux questions 7c, 12 et 13.

## Erreur d'échantillonnage et erreur non due à l'échantillonnage

Les enquêtes comportent deux grandes catégories d'erreur. La première, l'erreur d'échantillonnage, vient du fait qu'un échantillon ou un sous-ensemble de la population cible sert à représenter la population. Il est possible de quantifier l'importance de ce type d'erreur. La seconde catégorie d'erreur, désignée par le terme « erreur non due à l'échantillonnage », est plus difficile à quantifier. Elle couvre tous les autres genres d'erreurs qui surgissent dans le cadre d'enquêtes : listes incomplètes ou inexactes de la population générale, erreurs d'interprétation des questions par les répondants, renseignements erronés, réponses omises, erreurs de traitement des données, etc.

Généralement, l'erreur d'échantillonnage se mesure par la variabilité attendue de l'estimation par rapport à la valeur réelle, exprimée en pourcentage de l'estimation. C'est ce qu'on appelle le coefficient de variation ou l'écart-type. Toutefois, dans le cas de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, l'échantillon n'est pas

3. L'analyse de régression a révélé que les dépenses d'exploitation de l'année précédente constituent un prédicteur raisonnable des dépenses d'exploitation ultérieures.

4. On a utilisé la moyenne du ratio entre les dépenses de protection de l'environnement et le nombre d'employés selon la région lorsque le nombre d'enregistrements donneurs à l'échelle provinciale s'est révélé insuffisant.

aléatoire. On a plutôt calculé un échantillon minimal et sélectionné les établissements comptant le plus grand nombre d'employés. On a adopté cette méthode afin de permettre à l'enquête de viser la plus grande proportion d'employés dans chacune des industries cibles et de réduire au minimum le fardeau de réponse. Compte tenu de la nature du processus d'échantillonnage, aucun coefficient de variation n'a été produit.

**Tableau explicatif 2**

**Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'industrie et la province ou le territoire, 2004**

	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale <sup>1</sup>
	pourcentage
<b>Industrie</b>	
Exploitation forestière	28,2
Extraction de pétrole et de gaz	19,3
Extraction minière	12,7
Production, transport et distribution d'électricité	4,2
Distribution de gaz naturel	47,9
Aliments	17,8
Boissons et produits du tabac	10,4
Produits en bois	18,8
Usines de pâte à papier, de papier et de carton	7,2
Produits du pétrole et du charbon	6,9
Produits chimiques	9,0
Produits minéraux non métalliques	43,8
Première transformation des métaux	13,3
Fabrication de produits métalliques	22,2
Matériel de transport	24,1
Transport par pipeline	1,3
Autres industries manufacturières	25,3
<b>Total</b>	<b>13,3</b>
<b>Province ou territoire</b>	
Terre-Neuve-et-Labrador	13,7
Île-du-Prince-Édouard	9,5
Nouvelle-Écosse	3,6
Nouveau-Brunswick	13,1
Québec	16,3
Ontario	12,9
Manitoba	8,4
Saskatchewan	5,8
Alberta	14,3
Colombie-Britannique	10,0
Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	40,6
<b>Canada</b>	<b>13,3</b>

1. Ce tableau exclut la portion estimée des dépenses environnementales totales.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Aucun effort n'a été épargné pour éliminer l'erreur non due à l'échantillonnage. Par exemple, on a fait des recherches sur les établissements prenant part à l'enquête pour la première fois et vérifié les coordonnées des personnes ressources. On a précisé davantage les instructions et les définitions pour qu'elles soient à la fois plus claires et plus simples. Les questionnaires renvoyés ont été soumis à un contrôle et à une validation avant la saisie des données. Les données ont été contrôlées et totalisées automatiquement. On a effectué un suivi intensif dans le cas des réponses incomplètes et des non-réponses. Pour l'année de référence 2000, on a utilisé dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement le nouveau système de saisie et de contrôle des données adopté dans l'ensemble des enquêtes-entreprises menées par Statistique Canada. On continue d'ajouter de nouveaux outils dans le système de saisie et de vérification et de réaliser des gains d'efficacité afin de rehausser la qualité des données. Chaque itération de l'enquête a bénéficié des améliorations apportées constamment au système.

Comme on mène l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement depuis le début des années 1990, bon nombre d'établissements avaient déjà reçu le questionnaire par le passé et en connaissaient bien les concepts, de sorte qu'ils ont pu fournir des renseignements assez exacts. En fait, dans certains cas, les établissements ont

modifié leurs pratiques comptables afin de fournir, le plus exactement possible, les renseignements requis dans le cadre de l'enquête.

L'incapacité d'isoler, dans les systèmes de tenue de livres, la composante des dépenses visant la protection de l'environnement constitue la difficulté la plus fréquente relevée par les répondants. Les dépenses engagées soit au chapitre des immobilisations soit pour l'exploitation courante procurent souvent une combinaison d'avantages, comme l'augmentation de l'efficacité et la réduction des déchets. Dans ces circonstances, il est difficile de déterminer la proportion des dépenses imputables à la protection de l'environnement, si bien que les répondants risquent de la surestimer ou de la sous-estimer. L'inclusion des dépenses de protection de la santé dans les dépenses de protection de l'environnement déclarées par le répondant qui n'est pas en mesure de distinguer ces coûts représente un autre exemple de ce genre de biais.

Les répondants ont également trouvé difficile de distinguer les dépenses de protection de l'environnement effectuées par suite d'une réglementation, d'une convention ou d'un accord volontaire, de celles qui profitent à l'environnement au-delà des exigences de la conformité. Dans certains cas, les répondants peuvent avoir déclaré des dépenses de protection de l'environnement qui dépassaient le cadre de l'enquête.

**Tableau explicatif 3**
**Part de l'imputation pour raison de non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement selon l'activité, 2004**

	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale <sup>1</sup>
	pourcentage
<b>Catégorie de dépense excluant les autres industries manufacturières</b>	
Surveillance environnementale	
Exploitation	13,6
Immobilisations	16,1
<b>Total</b>	<b>14,2</b>
Vérifications et évaluations environnementales	
Exploitation	12,5
Immobilisations	8,7
<b>Total</b>	<b>10,4</b>
Assainissement et désaffectation	
Exploitation	8,6
Immobilisations	20,1
<b>Total</b>	<b>13,1</b>
Protection de la faune et de l'habitat	
Exploitation	19,1
Immobilisations	17,6
<b>Total</b>	<b>18,7</b>
Lutte contre de la pollution (procédés en bout de chaîne)	
Exploitation	14,4
Immobilisations	12,1
<b>Total</b>	<b>13,7</b>
Prévention de la pollution	
Exploitation	12,2
Immobilisations	11,7
<b>Total</b>	<b>11,9</b>
Frais, amendes et permis - Exploitation	13,8
Autres dépenses de protection de l'environnement - Exploitation	12,2
<b>Dépenses totales de protection de l'environnement</b>	
<b>Exploitation</b>	<b>13,0</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>13,0</b>
<b>Total</b>	<b>13,0</b>
Systèmes et matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	
Exploitation	30,4
Immobilisations	27,2
<b>Total</b>	<b>29,1</b>
<b>Autres industries manufacturières</b>	
Prévention de la pollution et lutte contre la pollution (LCP)	
Exploitation	25,2
Immobilisations	27,0
<b>Total</b>	<b>25,6</b>
Autres dépenses de protection de l'environnement	
Exploitation	21,0
Immobilisations	26,6
<b>Total</b>	<b>21,8</b>
<b>Dépenses totales de protection de l'environnement</b>	
<b>Exploitation</b>	<b>24,8</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>27,0</b>
<b>Total</b>	<b>25,3</b>

1. Ce tableau exclut la portion estimée des dépenses environnementales totales.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.





# Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2004

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in English, please check

### Corriger au besoin

Raison sociale

Nom de l'établissement

A / S

Adresse

Ville

Province/Territoire Code postal



## Veillez lire le questionnaire avant de le remplir

### OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure les dépenses faites par l'industrie pour la protection de l'environnement au Canada, suite à la réglementation, aux conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière d'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques de gestion et les technologies environnementales employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution. L'agrégation de ces données avec des renseignements d'autres sources permettra de produire des estimations officielles des dépenses de protection de l'environnement.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2004*, produit n° 16F0006XIF au catalogue.

### CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

### CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

### RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez consulter le *Guide des définitions et détails relatifs à la classification* à la fin du questionnaire ou vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration  
Statistique Canada  
Ottawa, ON, Canada, K1A 0T6**

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726**

Télécopieur : **1-800-755-5514**

Adresse électronique : **enviro.oid.exp@statcan.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format tableur électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

**Important :** Veuillez lire le *Guide des définitions et détails relatifs à la classification* à la fin du questionnaire avant de répondre. Si une de vos réponses est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

**Veillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.**

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu			
A	M	J	

Vérif.			
A	M	J	

À la mé.			
A	M	J	

Lot			
-----	--	--	--

Coll.	
-------	--

CSF	
-----	--

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens**

**1. Période de déclaration**

La déclaration doit porter sur l'année financière la plus récente ayant pris fin entre le **1er avril 2004 et le 31 mars 2005**.

Du 

Année			Mois			Jour		
010								

 au 

Année			Mois			Jour		
040								

Si la période de déclaration est inférieure à 12 mois, veuillez fournir des détails dans la section Remarques à la fin du questionnaire.

**2. Surveillance environnementale**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services achetés qui sont utilisés dans le but d'assurer la surveillance des rejets de polluants produits par cet établissement. Les dépenses reliées à la participation à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et autres programmes similaires sont à inclure

<b>Dépenses d'exploitation</b> 000 \$ CAN	<b>Dépenses en immobilisations</b> 000 \$ CAN	<b>Total</b> 000 \$ CAN
100	110	120

**3. Vérifications et évaluations environnementales**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits)
- ◆ Les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations)
- ◆ Les dépenses effectuées pour les frais légaux et les frais de consultation associés

<b>Dépenses d'exploitation</b> 000 \$ CAN	<b>Dépenses en immobilisations</b> 000 \$ CAN	<b>Total</b> 000 \$ CAN
130	140	150

**4. Assainissement et désaffectation de sites**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

**4.1 Dépenses d'assainissement de sites encourues durant votre année financière 2004 pour tout site actif appartenant à votre établissement**

<b>Dépenses d'exploitation</b> 000 \$ CAN	<b>Dépenses en immobilisations</b> 000 \$ CAN	<b>Total</b> 000 \$ CAN
161	171	181

**4.2 Dépenses de désaffectation de sites encourues durant votre année financière 2004 suite à la fermeture d'un site (incluant toute fermeture antérieure à 2004 si nécessaire)**

<b>Dépenses d'exploitation</b> 000 \$ CAN	<b>Dépenses en immobilisations</b> 000 \$ CAN	<b>Total</b> 000 \$ CAN
162	172	182

**Excluez**

- ◆ Amende ou compensation versée pour un dommage à l'environnement (elle sera déclarée à la question 8)
- ◆ Provision pour responsabilité future en matière environnementale

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens**

**5. Protection et restauration de la faune et de l'habitat**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Les dépenses effectuées afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de les restaurer

**Excluez**

- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites qui sont déjà déclarées à la question 4
- ◆ Les dépenses pour raisons d'esthétique

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
190	200	210

**6. Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) et gestion de déchets**

La lutte contre la pollution se fait à partir d'équipements ou d'installations en bout de chaîne. **Ces derniers ne font pas partie intégrante du processus de production** d'un établissement, ayant été installés uniquement dans le but de réduire ou de contrôler les substances nuisibles résultant de l'activité normale de production. **Veillez consulter la page 13 du présent questionnaire.**

**6.1 Dépenses de lutte contre la pollution et gestion de déchets**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure identifiées, le séparément et réservé exclusivement à la réduction ou à l'élimination de polluants résultant de l'activité de production
- ◆ Les dépenses reliées à la collecte, à l'élimination et au traitement de déchets dangereux et non dangereux, effectués par les employés de votre établissement ou de votre société non déjà inscrites à la question 4 ou 5
- ◆ Les achats de services de gestion de déchets dangereux et non dangereux qui ne sont pas déjà déclarés à la question 4 ou 5. Les achats de services d'égout ou tous les autres achats de services déjà déclarés à la question 11

**Excluez**

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses pour des activités de gestion des déchets ou des services déjà déclarées à la question 4 ou 5
- ◆ Les dépenses associées au recyclage sur le site (question 7)

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
250	260	270

**6.2 Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 6.1 (cellule 260) ?**

- Oui  Non <sup>275</sup> ► Passez à la question 6.3

Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la question 6.1 (cellule 260) a été allouée à la réduction ou l'élimination de chacune des catégories de polluants suivantes ?

Veillez consulter la page 13 du présent questionnaire.

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Rejets dans le sol à partir des sites / injection souterraine	Bruits, vibrations ou radiations	
280 %	290 %	300 %	310 %	= 100%

**6.3 Cet établissement calcule-t-il la quantité (kg, tonnes, etc.) de déchets solides non dangereux qu'il produit ?**

- Oui  Non <sup>2050</sup>

**Cet établissement tient-il compte de la proportion de déchets solides non dangereux éliminés par rapport à ce qui est recyclé ou réutilisé ?**

- Oui  Non <sup>2055</sup>

## **Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens**

### **7. Prévention de la pollution**

« La prévention de la pollution est l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement. »

*Prévention de la pollution - Une stratégie fédérale d'action, Gouvernement du Canada (1995)*

Cette question identifie les dépenses et les méthodes dont le but est d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets, ou de conserver les ressources. **Veillez consulter la page 13 du présent questionnaire.**

#### **7.1 Dépenses de prévention de la pollution**

*En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.*

##### **Incluez**

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure intégré à la production, effectuées afin d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure servant à prévenir les fuites et les déversements. Il peut s'agir de retenues, de digues de protection et d'accessoires tels que les vannes et les pompes
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure visant à conserver l'eau ou l'énergie
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure associé à la recirculation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage (**sur le site**) de matériaux ou de substances
- ◆ Les dépenses liées à un changement opérationnel ou de processus destiné à prévenir la pollution. Parmi les exemples figurent la modification de la conception d'un produit (p. ex., substitution de substrat / matière première), les bonnes pratiques d'exploitation (p. ex., modification d'un procédé, formation du personnel), etc.

##### **Excluez**

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses déjà déclarées aux questions 2 à 6

<b>Dépenses d'exploitation</b> 000 \$ CAN		<b>Dépenses en immobilisations</b> 000 \$ CAN		<b>Total</b> 000 \$ CAN
500	+	510	=	520

#### **7.2 Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 7.1 (cellule 510) ?**

Oui  Non <sup>525</sup> ► **Passez à la question 7.3**



**Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la question 7.1 (cellule 510) a été allouée à la prévention et à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes ?**  
*Veillez consulter l'information pour la question 6.2 sur la page 13 du présent questionnaire.*

<b>Substances émises dans l'air</b>		<b>Substances déversées dans les eaux de surface</b>		<b>Rejets dans le sol à partir des sites / injection souterraine</b>		<b>Bruits, vibrations ou radiations</b>		<b>Autres</b>		
530 %	+	540 %	+	550 %	+	560 %	+	570 %	=	100 %

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens**

**7. Prévention de la pollution (fin)**

**7.3 Méthodes de prévention de la pollution**

Si vous avez empêché ou minimisé la production de polluants et de déchets, ou conservé les ressources durant votre année financière 2004, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure tous les projets requis ou non spécifiquement par une réglementation, convention, ou accord volontaire. Veuillez consulter la page 13 du présent questionnaire pour une description de chaque méthode.

	Oui	Non
Conception ou reformulation d'un produit . . . . .	810 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifications de l'équipement, ou du procédé (changement intégré) . . . . .	830 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances sur le site . . . . .	850 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants . . . . .	870 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat . . . . .	875 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des fuites et déversements . . . . .	880 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution . . . . .	885 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Autres (Veuillez préciser)</b> . . . . .	890 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____		
_____		
_____		

**8. Frais environnementaux**

000 \$ CAN

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

760
-----

**Incluez**

- ◆ Les frais de permis, prélèvements, évaluations spéciales et frais connexes
- ◆ Toute amende, pénalité ou compensation pour un dommage à l'environnement, qui est versée à une administration publique ou à des individus
- ◆ Tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que l'activité puisse prendre place dans cet établissement

**9. Autres dépenses de protection de l'environnement**

000 \$ CAN

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

770
-----

**Incluez**

- ◆ Les frais d'administration de votre programme environnemental non inclus ailleurs
- ◆ Les frais de formation et de programmes d'information non inclus ailleurs
- ◆ Toute autre dépense, non spécifiée ailleurs, requise pour le respect des règlements, conventions et accords volontaires en matière environnementale

**Excluez**

- ◆ Les dépenses en recherche et développement

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadien**

**10. Dépenses totales de protection de l'environnement**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

La cellule 801 représente le total des dépenses d'exploitation déclarées aux questions 2 à 9.  
La cellule 802 représente le total des dépenses en immobilisations déclarées aux questions 2 à 7.  
Elles devraient aussi inclure les données pour lesquelles une répartition n'était pas disponible.

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
801	+	802
	=	803

**10.1 Afin de nous aider à réduire la nécessité d'un suivi, veuillez fournir une brève explication des changements significatifs qui ont touché les dépenses de protection de l'environnement effectuées par votre établissement (c.-à-d. augmentation ou diminution par rapport aux périodes de déclaration précédentes).**

(p. ex., « Nous avons installé des brûleurs à faible émission d'oxyde d'azote en 2004 – Question 7 »)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**11. Achats de services environnementaux**

Des dépenses totales d'exploitation et en immobilisations en matière de protection de l'environnement déclarées à la question 10 (cellule 801 et cellule 802), quelle proportion de ces achats avait été faite auprès d'un entrepreneur privé ou d'un organisme gouvernemental ? La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable. Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et de traitement des déchets ou d'un service d'égout fourni par un entrepreneur privé ou une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale
- ◆ Toute autre dépense reliée à l'achat de services environnementaux fournis par un entrepreneur privé ou une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale (par exemple, l'achat de services de surveillance de l'environnement, services de vérification ou d'évaluation environnementale, services de construction et de génie-conseil associés à l'installation, la réparation ou l'entretien d'infrastructure ou de matériel de prévention et de lutte contre la pollution)

**Excluez**

- ◆ Toute dépense pour des services environnementaux fournis par les employés de votre établissement ou de votre société (travaux exécutés pour son propre compte)
- ◆ Toute dépense pour le recyclage sur place

% des dépenses totales d'exploitation déclarées à la cellule 801	% des dépenses totales en immobilisations déclarées à la cellule 802
301 %	502 %

**12. Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre**

**12.1 Cet établissement a-t-il extrait, raffiné, transporté ou distribué des combustibles fossiles (p. ex., charbon, bitume, pétrole brut ou gaz naturel) pendant votre année financière 2004 ?**

Oui  *Passez à la question 12.2* Non  <sup>2000</sup> *Passez à la question 12.3*

**12.2 Avez-vous utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions fugitives ou l'évacuation de gaz à effet de serre pendant votre année financière 2004 ?** *Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour la définition d'émissions fugitives de gaz à effet de serre et des technologies connexes.*

Oui  Non  <sup>2001</sup>

**Cet établissement a-t-il utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que les émissions fugitives ou l'évacuation (provenant par exemple de la combustion de combustibles fossiles) ?**

Oui  Non  <sup>2002</sup>

**12.3 Cet établissement a-t-il produit de l'électricité pendant votre année financière 2004 ?**

Oui  *Passez à la question 12.4* Non  <sup>1999</sup> *Passez à la question 12.5*

**12.4 Avez-vous utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité pendant votre année financière 2004 ?** *Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour des exemples et la définition d'émissions fugitives de gaz à effet de serre et de technologies connexes.*

Oui  Non  <sup>2003</sup>

**12.5 Avez-vous utilisé un ou plusieurs des systèmes ou du matériel suivants au cours de votre année financière 2004 ?** *Veillez cocher les cases appropriées.*

*Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour une description de chacune des technologies ou de chacun des procédés.*

		Oui	Non
1. Cogénération .....	1282	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Des systèmes ou du matériel de carburants de remplacement .....	2006	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Substitution de combustible .....	1284	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Récupération / réutilisation d'énergie (p. ex., récupération de chaleur) .....	2031	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie en vue d'améliorer l'efficacité .....	2032	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2002 – 2004) .....	2033	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique .....	1292	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Veillez préciser le plus important</i>			
<hr/>			

**Source d'énergies renouvelables :**

		Oui	Non
8. Des petites centrales, mini centrales ou micro centrales hydroélectriques .....	2004	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Des systèmes et du matériel d'énergie solaire .....	1288	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Des systèmes et du matériel d'énergie éolienne .....	1289	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Énergie de la biomasse (p. ex., culture énergétique et transformation des résidus en énergie) .....	1285	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Énergie géothermique .....	1290	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. D'autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables .....	2005	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Veillez préciser le plus important</i>			
<hr/>			
<hr/>			

## Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadien

### 12. Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (suite)

12.6 Avez-vous déclaré « Oui » au moins une fois à la question 12.2, 12.4 ou 12.5 ?

Oui  Passez à la question 12.7    Non  2007 Passez à la question 12.9

12.7 Quel a été le total des dépenses d'exploitation et des dépenses en immobilisations que vous avez consacré pendant l'année financière 2004 aux systèmes ou au matériel mentionnés à la question 12.2, 12.4 ou 12.5 ? Si le montant est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante. La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable. Veuillez exclure les coûts du combustible.

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
2008 <input type="text"/>	+ 2009 <input type="text"/>	= 2010 <input type="text"/>

12.8 Quelle proportion de vos dépenses en immobilisations de l'année financière 2004 au chapitre des machines et du matériel permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre a servi à acquérir des machines et du matériel fabriqués au Canada? Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante. La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable.

2011  %

12.9 Au cours des trois dernières années, 2002 à 2004, cet établissement a-t-il instauré des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ? Veuillez consulter la page 15 du présent questionnaire pour la définition du terme « nouveau ou sensiblement amélioré ».

Oui  Non  2012 Passez à la question 12.10

Veillez évaluer l'incidence globale des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. (Veillez cocher la case appropriée)

2013  faible

2014  moyenne

2015  importante



## 12. Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (fin)

### 12.10 Obstacles et incitatifs

Au cours des trois dernières années, 2002 à 2004, parmi les facteurs suivants, lesquels ont constitué des obstacles ou des incitatifs à l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

*Veillez cocher tous les cas applicables.*

#### Obstacles possibles

*Précisez les obstacles rencontrés, pour tous les systèmes ou matériel, qu'ils aient été adoptés ou non.*

1. Manque d'information ou de connaissances sur des systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés ..... 2016
2. Manque de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés ..... 2017
3. Pénurie de personnel qualifié pour mettre en place les systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés ..... 2018
4. Coût élevé du matériel ..... 2019
5. Pénurie de financement (interne, privé, ou gouvernemental) ..... 2020
6. Obstacles causés par la réglementation ou les politiques ..... 2021
7. Autres (Veillez préciser)  ..... 2022
8. **Aucun** ..... 2023

#### Incitatifs possibles

1. Rendement suffisant des investissements ..... 2024
2. Réglementation ..... 2025
3. Accords volontaires ..... 2026
4. Relations publiques ..... 2027
5. Politiques/culture/prise de conscience de l'entreprise ..... 2028
6. Autres (Veillez préciser)  ..... 2029
7. **Aucun** ..... 2030

### 13. Pratiques de gestion environnementale

**Veillez indiquer les pratiques de gestion environnementale adoptées ou utilisées par cet établissement durant votre année financière 2004 afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources.**

*Veillez consulter la page 15 du présent questionnaire pour une description de chaque pratique.*

- |   | <b>Oui</b>                   | <b>Non</b>               |
|---|------------------------------|--------------------------|
| 1. Cet établissement a-t-il utilisé un système de gestion environnementale ? .....  | 951 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Cet établissement a-t-il utilisé la gestion du cycle de vie, l'évaluation du cycle de vie ou la conception écologique lors de la prise de décision ? .....         | 965 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Cet établissement était-il certifié ISO 14000 ? .....  | 953 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Cet établissement a-t-il élaboré et mis en oeuvre un plan de prévention de la pollution ? .....  | 970 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Cet établissement a-t-il implanté un accord volontaire de nature environnementale ou a-t-il participé à un programme volontaire de nature environnementale ? ..... | 955 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- Par exemple, Accords en matière de performance environnementale (APE) ou ÉcoGeste.  
Si oui, veuillez préciser ce ou ces accords.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

- |   |                              |                          |
|---|------------------------------|--------------------------|
| 6. Cet établissement avait-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou « écoproduits » ? .....   | 957 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. Cet établissement a-t-il produit des biens qui sont certifiés par un programme d'éco-étiquetage, par exemple « le programme prix environnemental » de Terrachoice Inc. ....  | 959 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Cet établissement a-t-il publié un rapport annuel ou d'autres rapports sur sa performance environnementale ou sur son développement durable ? .....  | 963 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Cet établissement a-t-il enregistré des épargnes en coûts résultant de la mise en oeuvre de l'une des pratiques de gestion environnementale énoncées à cette question ou l'une des technologies environnementales énoncées à la question 12 ou l'une des méthodes de prévention de la pollution énoncées à la question 7 ? ..... | 969 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. <b>Autres</b> (Veuillez préciser) .....   | 967 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

Signature 0015	Date Année Mois Jour
Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (lettres majuscules) 0013	N° de téléphone 0017 Poste 0027
Titre 0014	N° de télécopieur 0016
Site Web 0020	Adresse électronique 0018

Approximativement combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent questionnaire? <sup>935</sup> heures <sup>936</sup> minutes

À l'avenir, préféreriez-vous recevoir le questionnaire de cette enquête sous forme électronique? <sup>862</sup> Oui  Non

## Remarques

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur les sujets ci-après ou sur tout autre sujet concernant l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement. Nous sommes reconnaissants de l'aide que vous nous avez fournie.

- Contenu du questionnaire
- Nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie
- Clarté des questions et présence d'exemples suffisants
- Ordre et enchaînement des questions
- Moment de la réception du questionnaire et délai de réponse accordé
- Autres sources de renseignements pour alléger davantage le fardeau de réponse
- Possibilité de déclaration électronique des données

Si vous avez des questions concernant l'enquête, veuillez communiquer avec nous.

Téléphone (sans frais) : 1-800-255-7726

Télécopieur : 1-800-755-5514 (au Canada)

Adresse électronique : [enviro.oid.exp@statcan.ca](mailto:enviro.oid.exp@statcan.ca)

VEUILLEZ RETOURNER LE  
QUESTIONNAIRE DANS  
L'ENVELOPPE CI-JOINTE

**Nous vous remercions de votre collaboration**



## Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement

### Guide des définitions et détails relatifs à la classification

#### Définitions

##### **Établissement**

L'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle l'entreprise tient des registres comptables. Grâce à ces registres comptables, il est possible d'assembler tous les éléments de données nécessaires pour établir le total des ventes ou des livraisons, des inventaires, du coût des matériaux et des services, de la main-d'œuvre et du capital entrant dans la production.

##### **Les dépenses de protection de l'environnement**

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation, dépense en immobilisations et dépense de réparation effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire de nature environnementale, canadien ou international. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution de même que les dépenses de prévention de la pollution et de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. **Les dépenses de protection de l'environnement qui sont engagées pour d'autres raisons que la réglementation, des conventions ou des accords volontaires canadiens ou internationaux en vigueur ou prévus doivent être exclues. De plus, les dépenses engagées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort des travailleurs doivent également être exclues.**

Sont aussi exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution qui sera vendu à d'autres, car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses de recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont rapportées ailleurs par Statistique Canada.

**Une convention environnementale ou un accord volontaire de nature environnementale** se réfère à tout engagement formel, multilatéral pris notamment par une industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le Protocole de Montréal visait à éliminer les CFC pour 1998; l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air; le Programme d'utilisation responsable (« Responsible CARE ») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le programme Mesures volontaires et Registre (VCR) sur le changement climatique; etc.

**La réglementation environnementale** se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale, municipale ou législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

##### **Comment répondre à ce questionnaire**

Veillez inscrire les dépenses en **milliers de dollars canadiens pour votre année financière 2004**. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, **veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante**.

Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez **inclure une copie du document** au questionnaire.

##### **Pour rapporter les dépenses en immobilisations**

**Incluez** toutes les dépenses capitalisées effectuées pour l'acquisition et la mise en place de machines et matériel, la construction d'installations non-résidentielles et les réparations, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

**Excluez** toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

##### **Pour rapporter les dépenses d'exploitation**

**Incluez** toutes les dépenses liées à la protection de l'environnement engagées au chapitre de la main-d'œuvre, des matériaux et des fournitures, de l'entretien et des réparations ainsi que des services acquis (y compris les dépenses de combustible et d'électricité pour les machines et le matériel servant exclusivement à la protection de l'environnement).

**Excluez** la dépréciation des machines et du matériel.

### **Pour les activités forestières**

Veillez rapporter à la question 5 les dépenses additionnelles d'exploitation forestière qui sont causées par une réglementation ou convention environnementale. **Incluez** le coût supplémentaire de toute pratique qui n'aurait pas été adoptée en l'absence de réglementation ou de convention environnementale. **Excluez** les revenus non perçus du fait de la réglementation ou de la convention, en raison d'une réduction des volumes récoltés autorisés.

### **Pour les activités minières**

Utilisez la question 6 ou 11 pour rapporter toute dépense reliée au maniement et au traitement des résidus miniers qui est requise par une réglementation environnementale. Même si certaines de ces activités sont maintenant considérées comme une pratique normale, elles devraient être incluses dans cette enquête si elles sont requises par la réglementation ou par une convention. Veuillez inclure à la question 9 l'intérêt imputé sur les fonds détenus en fidéicommiss en prévision de responsabilité future en matière environnementale. Rappelez seulement les dépenses vraiment effectuées.

### **Pour les activités pétrolières**

Veillez, si possible, rapporter séparément les dépenses de protection de l'environnement reliées à différentes activités pétrolières : exploration, raffinage, produits chimiques, transport par oléoduc.

## **Question 6) Dépenses de lutte contre la pollution et gestion de déchets**

**6.1** Les mesures de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) se présentent sous la forme d'équipement et de procédés qui traitent les polluants et les déchets *après* leur production. On pense notamment aux épurateurs installés sur les cheminées qui rejettent des polluants dans l'atmosphère, aux systèmes biologiques et chimiques de traitement de l'eau (telle une station de traitement de l'eau), aux systèmes de filtration, aux cyclones et à d'autres dispositifs antipollution. Ces procédés en bout de chaîne ne font pas partie intégrante du processus de production; leur seul but est de réduire ou de contrôler la quantité de substances indésirables résultant de processus de production normaux.

**6.2 Substances émises dans l'air** – émissions de polluants (y compris de gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

**Substances déversées dans les eaux de surface** – déversements de polluants dans les plans d'eau.

**Rejets dans le sol à partir des sites/injection souterraine** – évacuation de polluants dans le sol et/ou injection souterraine de polluants dans les limites géographiques de votre établissement.

**Bruits, vibrations ou radiations** – lutte contre le bruit, les vibrations ou les radiations.

## **Question 7) Prévention de la pollution**

Cette catégorie inclut les technologies, l'équipement ou les procédés qui réduisent ou éliminent la pollution à la source plutôt qu'en bout de chaîne ou aux cheminées. On pense notamment à l'installation de processus plus efficaces qui consomment moins d'énergie ou moins d'intrants, à la reconception ou à la reformulation des processus de production pour réduire la pollution ou les émissions, à la réutilisation, à la recirculation ou au recyclage des matériaux sur le site (n'inclut pas le recyclage de matériaux hors site).

### **7.3 Méthodes de la prévention de la pollution**

Des exemples sont fournis pour chaque catégorie de mesures de prévention de la pollution. *Note* : les listes ne sont pas exhaustives.

**Conception ou reformulation d'un produit** – modifier les caractéristiques des produits pour réduire ou éliminer l'utilisation de substances toxiques, modifier la conception ou la composition d'un produit pour le rendre moins nocif pour l'environnement, modifier l'emballage.

**Modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré)** – inclure des mesures de recyclage dans un processus, utiliser des appareils de décapage de peinture mécaniques plutôt que des solvants, installer ou modifier des systèmes de rinçage, améliorer la conception de l'équipement de rinçage, améliorer le fonctionnement de l'équipement de rinçage, modifier l'équipement, l'aménagement ou la tuyauterie, utiliser un catalyseur différent, adopter de meilleurs mécanismes de contrôle dans la gestion de l'emballage en vrac ou utiliser l'emballage en vrac plutôt que des contenants à faible volume pour réduire autant que possible le nombre des contenants vides jetés.

**Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances générés sur le site durant la production** – utiliser par exemple une petite unité de distillation pour récupérer des solvants sur le site, de la vapeur et des boues, assurer la recirculation de l'eau et la réutilisation d'eau dans le condensateur de réfrigération. *Exclut les matériaux transférés ou recyclés hors site.*

**Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants** – utilisation de nettoyants à base d'eau plutôt qu'à base de solvant, pureté accrue des matières premières, substitution des matières premières, autres modifications en ce qui concerne les matières premières utilisées.

**Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat** – éviter la production inutile de déchets en veillant à ce que les matériaux ne continuent pas de faire partie de l'inventaire au delà de leur durée de vie utile, éliminer les exigences de durée de vie utile pour les matériaux stables, adopter de meilleures procédures d'étiquetage, créer un centre d'échange des matériaux qui sinon seraient jetés.

### 7.3 Méthodes de la prévention de la pollution (fin)

Des exemples sont fournis pour chaque catégorie de mesures de prévention de la pollution. Note : les listes ne sont pas exhaustives.

**Prévention des fuites et déversements** – prendre des mesures pour éviter les fuites, par exemple en installant des paraploufs et des égouttoirs autour de l'équipement, modifier les procédures de confinement des unités de nettoyage, améliorer les procédures de drainage, améliorer les procédures d'entreposage ou d'empilage, améliorer les procédures de chargement, de déchargement et de transfert, installer des alarmes de débordement ou des vannes d'arrêt automatique, installer des systèmes de recouvrement de la vapeur et mettre sur pied un programme d'inspection ou de surveillance des sources éventuelles de déversements ou de fuites.

**Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution** – modifier les calendriers de production pour réduire autant que possible le remplacement de l'équipement et des stocks d'alimentation, améliorer le calendrier d'entretien, la tenue des dossiers ou les procédures appliquées, former les employés à reconnaître les possibilités de prévention de la pollution et à prendre des mesures appropriées dans ce but.

**Autres, veuillez préciser** – veuillez préciser les activités de prévention de la pollution que vous avez adoptées si elles n'apparaissent pas dans les catégories précédentes.

### Question 12) Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

Des exemples sont fournis pour chacune des technologies et chacun des procédés précisés sous la question 12. Note : les listes ne sont pas exhaustives.

**Gaz à effet de serre** : Il s'agit de l'ensemble des composés chimiques qui causent le phénomène communément appelé l'« effet de serre ». Les principaux gaz à effet de serre produits par l'activité économique sont le *dioxyde de carbone* (CO<sub>2</sub>), le *méthane* (CH<sub>4</sub>), l'*oxyde nitreux* (N<sub>2</sub>O) et les *chlorofluorocarbures* (CFC), *hydrofluorocarbures* (HFC), *hydrocarbures perfluorés* (PFC) et *hexafluorures de soufre* (SF<sub>6</sub>).

**Émissions fugitives ou évacuation de gaz à effet de serre provenant de combustibles fossiles** : émissions volontaires ou accidentelles de gaz à effet de serre provenant de la production, du traitement, du transport, de l'entreposage et de la livraison de combustibles fossiles. Les gaz dégagés qui sont brûlés avant d'être évacués (p. ex., le brûlage à la torche du gaz naturel dans les installations de production de pétrole et de gaz).

**12.1** Le terme *transport* renvoie au transport des combustibles fossiles du champ ou de l'usine de traitement au centre local de distribution.

Le terme *distribution* renvoie à la distribution du gaz naturel ou du pétrole aux consommateurs.

**12.2 Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions fugitives ou l'évacuation de gaz à effet de serre provenant de l'extraction, du raffinage, du transport ou de la distribution de combustibles fossiles** – torches à rendement élevé, soupapes pneumatiques à faible taux d'émissions, séparateurs de réservoirs de détente, réservoirs à toit flottant, programmes de détection et de réparation des fuites.

**Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que les émissions fugitives ou l'évacuation** – technologies de pointe de récupération, moteurs ou machines à rendement élevé, systèmes de gestion de l'énergie, planification de l'entretien, agents de réduction de la traînée, microturbines électriques, systèmes de récupération de l'énergie comme la récupération de la chaleur perdue, cogénération, sources d'énergie renouvelable, adoption de sources d'énergie sans carbone ou à taux de carbone réduit, captage ou élimination du CO<sub>2</sub>.

**12.4 Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité** – moteurs ou machines à rendement élevé, systèmes de gestion de l'énergie, planification de l'entretien, agents de réduction de la traînée, microturbines électriques, systèmes de récupération de l'énergie comme la récupération de la chaleur perdue, cogénération, sources d'énergie renouvelable, adoption de sources d'énergie sans carbone ou à taux de carbone réduit, captage ou élimination du CO<sub>2</sub>.

### 12.5 Description des systèmes et du matériel énumérés sous la question 12.5 :

- 1. Cogénération** – des systèmes et du matériel utilisés pour produire de la chaleur et de l'électricité à partir de la biomasse (matière organique de sources forestières et agricoles), de déchets et de résidus industriels et d'autres sources de carburant.
- 2. Des systèmes ou du matériel de carburants de remplacement** – matériel de traitement pour la production ou l'utilisation de biocarburants (éthanol, biodiésel), systèmes de carburants propres (carburants reformulés et carburants oxygénés), technologies des piles à combustible, hydrogène (production, entreposage, distribution et utilisation, infrastructure), et batteries avancées. Matériel industriel et systèmes locomoteurs qui utilisent des carburants de remplacement.
- 3. Substitution de combustible** – conversion d'un combustible au carbone, comme le charbon ou le pétrole, à un combustible sans carbone ou à taux de carbone réduit (le gaz naturel par exemple).

## 12.5 Description des systèmes et du matériel énumérés sous la question 12.5 (fin) :

4. **Récupération/réutilisation d'énergie (p. ex., récupération de chaleur)** – système de conservation au moyen duquel le chauffage des bâtiments ou le chauffage de l'eau se fait en captant activement la chaleur dérivée, qui autrement serait rejetée dans l'environnement.
5. **Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie en vue d'améliorer l'efficacité** – fonction de conservation d'énergie qui utilise des ordinateurs, de l'instrumentation, du matériel de contrôle et des logiciels pour gérer la consommation d'énergie d'un immeuble sur le plan du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, de l'éclairage et des processus liés aux opérations.
6. **Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2002-2004)** – analyse des systèmes de consommation d'énergie dans une installation et détermination des secteurs où pourrait être réduite la consommation d'énergie.
7. **Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique** – veuillez préciser le matériel ou les systèmes non indiqués à la question 12.5 permettant d'accroître le rendement énergétique ou la conservation de l'énergie. Il peut s'agir, par exemple, de l'installation de matériel de fabrication plus efficace comme des chaudières, des turbines, des fours; d'équipement de contrôle des processus; de moteurs et de machines à rendement énergétique élevé; de brûleurs à faible taux d'émissions de NO<sub>x</sub>.
8. **Petite centrale, mini centrale ou micro centrale hydroélectrique** – Micro centrales = moins de 100 kW; mini centrales = de 100 kW à 1 000 kW (1MW); petites centrales = de 1 MW à 25 MW (50 MW en Colombie-Britannique).
9. **Des systèmes et du matériel d'énergie solaire** – systèmes solaires actifs et passifs; systèmes photovoltaïques; génératrices thermodynamiques solaires; systèmes de chauffage solaire de l'eau et des bâtiments.
10. **Des systèmes et du matériel d'énergie éolienne** – turbines à axe horizontal et turbines à axe vertical, tours et autres types d'équipement utilisés pour produire de l'énergie et de l'électricité.
11. **Énergie de la biomasse** – systèmes et matériel (turbines, chaudières, matériel de traitement) qui utilisent de la matière organique comme des résidus forestiers et agricoles pour produire de l'électricité, de la vapeur ou de la chaleur.
12. **Énergie géothermique** – eau chaude ou vapeur extraite de l'intérieur de la Terre et utilisée pour le fonctionnement de thermopompes géothermiques, le chauffage de l'eau ou la production d'électricité.
13. **D'autres systèmes ou du matériel d'énergies renouvelables** - veuillez préciser quels sont vos systèmes et quel est votre matériel d'énergies renouvelables s'ils n'apparaissent pas dans les catégories précédentes (p. ex., systèmes et matériel de production d'énergie au moyen de systèmes de conversion d'énergie des vagues, d'énergie marémotrice et d'énergie thermique des mers).

**12.9 Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :**  
*un nouveau système ou équipement en est un qui est nouveau dans l'installation et dont les caractéristiques ou les usages prévus diffèrent considérablement des systèmes ou du matériel utilisés auparavant dans l'installation. Un système ou un équipement amélioré sensiblement en est un dont l'efficacité a été sensiblement améliorée. Sont exclus l'entretien, les réparations et les remplacements en nature.*

## Question 13) Pratiques de gestion environnementale

1. **Un système de gestion environnementale** est une structure de gestion qui permet à l'organisation d'évaluer et de contrôler les incidences environnementales de ses activités.
2. Les termes **gestion du cycle de vie et évaluation du cycle de vie** renvoient aux outils permettant de cerner et de mesurer les incidences directes et indirectes sur l'environnement ainsi que sur l'énergie et les ressources associées à la conception, à la production, à l'utilisation et à l'élimination finale d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Le terme *conception écologique* désigne l'intégration des considérations environnementales à la conception, à la production, à la distribution, à l'utilisation et la fin du cycle de vie des produits.
3. **ISO 14000** est un ensemble de normes et de lignes directrices reconnu à l'échelle internationale et mis au point par l'Organisation internationale de normalisation. Ces normes portent principalement sur les systèmes de gestion environnementale.
4. **Un plan de prévention de la pollution** vise à respecter ou dépasser la conformité et à améliorer l'efficacité et la performance environnementale d'un établissement, d'une opération particulière ou d'un produit précis.
5. Le terme **mesures volontaires** englobe les règles sur les pratiques environnementales, lignes directrices, objectifs en matière de réduction des émissions et des déchets et accords environnementaux conclus avec les administrations publiques.

(Suite)

**Question 13) Pratiques de gestion environnementale (fin)**

6. Le terme **acquisition de produits écologiques** désigne les achats de produits et services qui réduisent au minimum les incidences environnementales comparativement aux produits et services ayant des exigences de rendement similaires. Les coûts et les incidences environnementales des produits à diverses étapes de leur cycle de vie entrent en ligne de compte, notamment le procédé de fabrication utilisé (y compris les matières premières), le transport, l'entreposage, la manutention ainsi que l'utilisation et l'élimination du produit.
7. Les **programmes d'éco-étiquetage des produits**, comme Choix environnemental (administré par TerraChoice Environmental Services Inc. pour le compte d'Environnement Canada), sont des programmes qui visent à encourager les fabricants et les fournisseurs à mettre au point des produits et services plus écologiques et à aider les consommateurs à repérer les produits et services moins dommageables pour l'environnement.
8. Votre établissement peut soit publier son propre **rapport environnemental**, soit participer à la préparation du rapport environnemental de la société mère ou d'un rapport annuel comprenant une section sur la performance environnementale de la société ou sur le développement durable.

POUR INFORMATION SEULEMENT





# Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2004

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985 chapitre S19.

English on reverse side

### Corriger au besoin

Raison sociale

Nom de l'établissement

A / S

Adresse

Ville

Province/Territoire

Code postal



## Veuillez lire le questionnaire avant de le remplir

### OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure les dépenses faites par l'industrie pour la protection de l'environnement au Canada, suite à la réglementation, aux conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière d'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques de gestion et les technologies environnementales employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution. L'agrégation de ces données avec des renseignements d'autres sources permettra de produire des estimations officielles des dépenses de protection de l'environnement.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2004*, produit n° 16F0006XIF au catalogue.

### CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

### CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. **EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

### RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration  
Statistique Canada  
Ottawa, ON, Canada, K1A 0T6**

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726**

Télécopieur : **1-800-755-5514**

Adresse électronique : **enviro.oid.exp@statcan.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format tableur électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

**Important :** Veuillez consulter les définitions et concepts à la page 6 avant de répondre. En cas de réponse nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

**Veuillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.**

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu		
A	M	J

Vérif.		
A	M	J

À la méc.		
A	M	J

Lot		

Coll.

CSF

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens**

**1. Période de déclaration**

La déclaration doit porter sur l'année financière la plus récente ayant pris fin entre le **1er avril 2004 et le 31 mars 2005.**

Du 

Année				Mois		Jour	
010							

 au 

Année				Mois		Jour	
040							

Si la période de déclaration est inférieure à 12 mois, veuillez fournir des détails dans la section Remarques à la fin du questionnaire.

**2. Prévention de la pollution, de lutte contre la pollution et de gestion de déchets**

**2.1 Dépenses de prévention de la pollution, de lutte contre la pollution et de gestion de déchets**

*En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.*

**Incluez**

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure en bout de chaîne réservé à la lutte contre la pollution
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure intégré à la production, effectuées afin de prévenir ou de minimiser la production de polluants et de déchets
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure servant à prévenir les fuites et les déversements. Il peut s'agir de retenues, de digues de protection, d'accessoires tels que les vannes et les pompes, ou de dispositifs de détection de fuites
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure visant à conserver l'eau ou l'énergie
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure associé à la recirculation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage de matériaux ou de substances
- ◆ Les dépenses liées à un changement opérationnel ou de processus destiné à prévenir la pollution. Parmi les exemples figurent la modification de la conception d'un produit (p. ex., substitution de substrat/matière première), les bonnes pratiques d'exploitation (p. ex., modification d'un procédé, formation du personnel), etc.
- ◆ Les dépenses de surveillance des rejets de polluants
- ◆ Les dépenses pour des activités de collecte, élimination, traitement et recyclage des déchets dangereux et non dangereux effectuées par vos employés
- ◆ Les achats de services de gestion de déchets dangereux et non dangereux et de services d'égout ou tout autre achat de services déclaré à la question 5

**Excluez**

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites (question 3)
- ◆ Les dépenses de recherche et développement à des fins de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution

<b>Dépenses d'exploitation</b> 000 \$ CAN <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text" value="101"/>	<b>Dépenses en immobilisations</b> 000 \$ CAN <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text" value="102"/>	<b>Total</b> 000 \$ CAN <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text" value="103"/>
	+	=

**2.2 Du montant de dépenses en immobilisations déclaré à la cellule 102, quel pourcentage était alloué à la prévention ou à la réduction des catégories de polluants suivantes ?**

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Rejets dans le sol à partir des sites/injection souterraine	Bruits, vibrations ou radiations	Autres	
<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text" value="201"/> %	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text" value="202"/> %	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text" value="203"/> %	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text" value="204"/> %	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text" value="205"/> %	= 100%

**2.3 Cet établissement calcule-t-il la quantité (kg, tonnes, etc.) de déchets solides non dangereux qu'il produit?**

Oui       Non <sup>2050</sup>

**Cet établissement tient-il compte de la proportion de déchets solides non dangereux éliminés par rapport à ce qui est recyclé ou réutilisé?**

Oui       Non <sup>2055</sup>

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens**

**3. Autres dépenses de protection de l'environnement**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites
- ◆ Les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat
- ◆ Les dépenses associées à la vérification (audits) ou l'évaluation environnementale
- ◆ Les dépenses de formation en environnement
- ◆ Les dépenses d'administration exclusivement reliées à des projets de protection de l'environnement
- ◆ Autres dépenses, non spécifiées ailleurs, requises pour le respect des règlements, conventions et accords volontaires en matière environnementale

**Excluez**

- ◆ Les dépenses en recherche et développement visant la protection de l'environnement

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
401	402	403

**4. Dépenses totales de protection de l'environnement**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Cette question est la somme des questions 2 et 3.

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
410	411	412

**4.1 Afin de nous aider à réduire la nécessité d'un suivi, veuillez fournir une brève explication des changements significatifs qui ont touché les dépenses de protection de l'environnement effectuées par votre établissement (c.-à-d. augmentation ou diminution par rapport aux périodes de déclaration précédentes).**

(p. ex., « Nous avons fait des modifications majeures à la conception d'un produit en 2004 »)

---

---

---

**5. Achat de services environnementaux**

Des dépenses totales d'exploitation et en immobilisations en matière de protection de l'environnement déclarées à la question 4 (cellule 410 et cellule 411), quelle proportion de ces achats avait été faite auprès d'un entrepreneur privé ou d'un organisme gouvernemental ? La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable.

Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et de traitement des déchets ou d'un service d'égout fourni par un entrepreneur privé ou une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale
- ◆ Toute autre dépense reliée à l'achat de services environnementaux fournis par un entrepreneur privé ou une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale (par exemple, l'achat de services de surveillance de l'environnement, services de vérification ou d'évaluation environnementale, services de construction et de génie-conseil associés à l'installation, la réparation ou l'entretien d'infrastructure ou de matériel de prévention et de lutte contre la pollution)

**Excluez**

- ◆ Toute dépense pour des services environnementaux fournis par les employés de votre établissement ou de votre société (travaux exécutés pour son propre compte)
- ◆ Toute dépense pour le recyclage sur place

% des dépenses totales d'exploitation déclarées à la cellule 410	% des dépenses totales en immobilisations déclarées à la cellule 411
301 %	502 %

## 6. Méthodes de prévention de la pollution

Si vous avez empêché ou minimisé la production de déchets et de polluants ou pris des mesures afin de conserver les ressources durant votre année financière 2004, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure tous les projets requis ou non spécifiquement par une réglementation, convention, ou accord volontaire.

Méthodes de prévention de la pollution		Oui	Non
Conception ou reformulation d'un produit .....	810	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré) .....	830	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances sur le site <sup>1</sup> .....	850	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conservation et efficacité d'énergie .....	860	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants .....	870	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat .....	875	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des fuites et déversements .....	880	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution .....	885	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Autres</b> (Veuillez préciser) .....	890	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération : recirculer, recycler, réutiliser ou récupérer toute eau, substance ou tout matériau généré durant le processus de production, **excluant le transfert ou le recyclage hors site**.  
Exemples : récupération de vapeurs, récupération des boues, recirculation d'eau, réutilisation d'eau à des fins de refroidissement.

## 7. Pratiques de gestion environnementale

Veuillez indiquer les pratiques de gestion environnementale adoptées ou utilisées par cet établissement durant votre année financière 2004 afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources.

		Oui	Non
1. Cet établissement a-t-il utilisé un système de gestion environnementale ? .....	951	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Cet établissement a-t-il utilisé la gestion du cycle de vie, l'évaluation du cycle de vie ou la conception écologique lors de la prise de décision ? .....	965	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Cet établissement était-il certifié ISO 14000 ? .....	953	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Cet établissement a-t-il élaboré et mis en œuvre un plan de prévention de la pollution ? .....	970	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Cet établissement a-t-il implémenté un accord volontaire de nature environnementale ou a-t-il participé à un programme volontaire de nature environnementale ? .....	955	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Par exemple, Accords en matière de performance environnementale (APE) ou ÉcoGeste. Si oui, veuillez préciser ce ou ces accords			
<hr/>			
6. Cet établissement avait-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou « écoproduits » ? ..	957	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Cet établissement a-t-il produit des biens certifiés par un programme d'éco-étiquetage par exemple « le programme choix environnemental » de Terrachoice Inc. ? .....	959	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Cet établissement a-t-il publié un rapport annuel ou d'autres rapports sur sa performance environnementale ou sur son développement durable ? .....	963	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Cet établissement a-t-il enregistré des épargnes en coûts résultant de la mise en œuvre de l'une des pratiques de gestion environnementale énoncées à cette question ou à la question 6 ? ..	969	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. <b>Autres</b> (Veuillez préciser) .....	967	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

Signature 0015	Date Année Mois Jour
Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (lettres majuscules) 0013	N° de téléphone 0017 Poste 0027
Titre 0014	N° de télécopieur 0016
Site Web 0020	Adresse électronique 0018

Approximativement combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent questionnaire? <sup>935</sup> heures <sup>936</sup> minutes

À l'avenir, préféreriez-vous recevoir le questionnaire de cette enquête sous forme électronique? <sup>862</sup> Oui  Non

## Remarques

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur les sujets ci-après ou sur tout autre sujet concernant l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement. Nous sommes reconnaissants de l'aide que vous nous avez fournie.

- Contenu du questionnaire
- Nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie
- Clarté des questions et présence d'exemples suffisants
- Ordre et enchaînement des questions
- Moment de la réception du questionnaire et délai de réponse accordé
- Autres sources de renseignements pour alléger davantage le fardeau de réponse
- Possibilité de déclaration électronique des données

Si vous avez des questions concernant l'enquête, veuillez communiquer avec nous.

Téléphone (sans frais) : 1-800-255-7726

Télécopieur : 1-800-755-5514 (au Canada)

Adresse électronique : [enviro.oid.exp@statcan.ca](mailto:enviro.oid.exp@statcan.ca)

VEUILLEZ RETOURNER LE  
QUESTIONNAIRE DANS  
L'ENVELOPPE CI-JOINTE

**Nous vous remercions de votre collaboration**

## Définitions et concepts

**Les dépenses de protection de l'environnement** sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation et toute dépense en immobilisations et réparations effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, convention ou accord volontaire, canadien ou international, de nature environnementale. Elles incluent les dépenses de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution, les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. Les dépenses de protection de l'environnement qui sont engagées pour *d'autres raisons* que la réglementation, des conventions ou des accords volontaires canadiens ou internationaux en vigueur ou prévus *doivent être exclues*. De plus, les dépenses engagées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort de travailleurs doivent *également être exclues*.

**Une convention environnementale ou accord volontaire** se réfère à tout engagement formel, multilatéral, pris par une industrie, une association d'industries ou tout autre organisme afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le Protocole de Montréal visait à éliminer les CFC pour 1998. Parmi d'autres exemples, citons : l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air; le Programme gestion responsable («Responsible CARE») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le programme Mesures volontaires et Registre (MVR) sur le changement climatique, etc.

**La réglementation environnementale** se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale ou municipale ou législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

**Les dépenses de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution (PPLCP)** comprennent toute dépense effectuée dans le but premier de prévenir, réduire ou contrôler le rejet de polluants et la production de déchets qui résultent des activités de cet établissement. Sont exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un

équipement de PPLCP qui sera vendu à d'autres car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses de recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont rapportées ailleurs par Statistique Canada.

**Les dépenses de lutte contre la pollution (en bout de chaîne)** se rapportent à un équipement ou une installation ne faisant pas partie intégrante du processus de production de cet établissement, qui a été installé uniquement dans le but de réduire ou de contrôler des substances nuisibles émises durant l'activité normale de production. Les dépenses comprennent aussi les dépenses reliées à la gestion des déchets.

**Les dépenses de prévention de la pollution** incluent toute dépense pour un procédé de production nouveau ou sensiblement modifié afin de prévenir ou de minimiser l'émission de polluants et la production de déchets.

**Les dépenses de surveillance environnementale** comprennent toutes les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main d'oeuvre et aux services achetés qui sont utilisés dans le but d'assurer la surveillance des rejets de polluants produits par cet établissement, notamment dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants.

**Les dépenses en vérification et évaluation environnementales** comprennent les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits), les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations), les frais légaux et les frais de consultation reliés.

**Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites** comprennent les dépenses de décontamination effectuées suite à un dommage causé à l'environnement par les activités de cet établissement ou les dépenses de désaffectation encourues durant l'année suite à la fermeture d'un établissement ou site (incluant toute fermeture antérieure à 2004, si nécessaire).

**Les dépenses de protection et restauration de la faune et de l'habitat** comprennent toute dépense effectuée afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de réhabiliter des espèces qui ont été affectées par ces activités. Elle excluent les dépenses pour raisons d'esthétique.

## Comment répondre à ce questionnaire

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

Là où des données précises ne sont pas disponibles, votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez inclure une copie du document au questionnaire.

### **POUR RAPPORTER LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Veillez inclure toutes les dépenses effectuées durant l'année financière 2004 pour l'acquisition, la mise en place et la réparation de machines et matériel et la construction d'installations non-résidentinelles, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent

toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

**Excluez** toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

### **POUR RAPPORTER LES DÉPENSES D'EXPLOITATION**

**Incluez** toutes les dépenses liées à la protection de l'environnement engagées durant l'année financière 2004 au chapitre de la main d'oeuvre, des matériaux et des fournitures, de l'entretien et des réparations ainsi que des services acquis (y compris les dépenses de combustible et d'électricité pour les machines et le matériel servant exclusivement à la protection de l'environnement).

**Excluez** la dépréciation des machines et du matériel.